

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX :
BILAN ET PERSPECTIVES

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE

PAGES

QUINZE ANNÉES DE PRATIQUE DÉCENTRALISÉE D'AMÉNAGEMENT FIN DE CERTAINS TERRITOIRES	5
INTRODUCTION.....	5
A - CARACTÈRES ORIGINAUX DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	7
1 - Une volonté locale	8
2 - Un territoire doté d'un patrimoine riche et d'un équilibre fragile	8
3 - Une charte	9
4 - Un organisme de gestion adapté	9
5 - Des moyens particuliers	10
B - LES POINTS FORTS DE QUINZE ANNÉES DE PRATIQUE.....	10
1 - La recherche de la cohérence	11
2 - La recherche de la compétence	12
a - <i>Les équipes des Parcs sont véritablement pluridisciplinaires</i>	12
b - La compétence de ces équipes ne serait pas pertinente sans la <i>durée</i>	12
c - Les équipes des Parcs sont aussi <i>présentes sur le terrain</i>	12
d - A ces trois éléments objectifs, il nous semble utile d'ajouter <i>l'état d'esprit particulier</i>	13
3 - L'alliance du développement et de l'écologie	13
C - UN FLORILÈGE D' ACTIONS	14
Introduction	14
1 - Conservation et mise en valeur du patrimoine	15
a - Patrimoine ethnologique	15
b - Patrimoine architectural rural	15
c - Patrimoine génétique	16
d - Patrimoine écologique	17
e - Patrimoine paysager	17
f - Patrimoine culturel	19
2 - Une gestion différente et concertée de l'espace	19
3 - Maintient d'un niveau d'activités économiques suffisant et développement adapté aux conditions locales	21
a - <i>Le développement</i> ou le maintien des activités économiques rurales	22
b - <i>La promotion</i> de production liées aux ressources locales	23
c - <i>Le maintien</i> ou la reconstitution d'un <i>réseau minimum de services</i>	24
4 - Le tourisme et le développement des activités de plein-air	25
5 - L'information et la pédagogie de terrain	26

DEUXIÈME PARTIE

QUINZE ANNÉES D' ACTIONS	29
LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	29
1 - La fragilité de la Charte	29

2 - Institution nouvelle et différente ?	
Insertion difficile	30
a - Les empêcheurs d'aménager en rond	30
b - L'environnement ? un fardeau lourd à porter ?	31
c - Lourdeur du contrôle administratif et financier	31
d - Transparence du budget, inconstance du Parc	31
3 - Dynamique des équipes et dynamique des élus	32
4 - Une voie commune difficile à trouver	32
a - La coordination entre les Parcs	32
b - « Qui sommes-nous » ? Eh bien...,	
« Mais au fait, qui sommes-nous » ?	33
5 - Le problème du statut du personnel	33
6 - Crises et démocratie dans les Parcs	34
Conclusion	35

TROISIÈME PARTIE

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX PERSPECTIVES D'AVENIR	37
INTRODUCTION	37
A - LA DÉMARCHE PROSPECTIVE	38
B - SCÉNARIOS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES PARCS	39
Premier scénario	
a - Amont	39
b - Aval	39
Deuxième scénario	
a - Amont	40
b - Aval	41
Troisième scénario	
a - Amont	41
b - Aval	42
C - CROISEMENT DES SCÉNARIOS EXTERNES & DES SCÉNARIOS CONCERNANT LA DYNAMIQUE INTERNE DES PARCS	42
1 - Trois groupes de scénarios	42
2 - Essais de croisement des hypothèses	44
D - CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES	44
1 - Scénario 2 : Faire face à de nouvelles demandes	44
2 - Scénario 3 : Faire face à une absence de demande	45
3 - Considérations générales	45
4 - Autres pistes de réflexion	45
CONCLUSION	46

ANNEXE

ÉLÉMENTS POUR UNE (AUTO) ÉVALUATION	47
INTRODUCTION : POURQUOI ET COMMENT FAIRE UN BILAN UTILE ? ...	47
1 - Rassembler les informations sur l'activité du Parc et les faire circuler	48
2 - Faire le point sur les différents points de vue	48
3 - L'évaluation par les acteurs	49
CONCLUSION	57

QUINZE ANNÉES DE PRATIQUE DÉCENTRALISÉE D'AMÉNAGEMENT FIN DE CERTAINS TERRITOIRES

INTRODUCTION

* Pourquoi cette étude ?

A la fin de 1979, la Conférence Permanente des Parcs souhaitait qu'une réflexion très ouverte s'engage sur le thème :

« Les Parcs Naturels Régionaux, territoires d'expérience pour une nouvelle croissance ».

Elle prévoyait un travail à trois niveaux :

- au sein de chaque Parc,
- au niveau de quatre groupes régionaux,
- au niveau national.

Au cours de l'année 1981, ce travail de réflexion a été engagé et poursuivi, au niveau des Parcs et des groupes régionaux, en élargissant le thème aux perspectives ouvertes par la décentralisation.

Au fur et à mesure que les Parcs s'interrogeaient ainsi sur leurs missions, leur identité, leur devenir, ils prenaient plus nettement conscience d'être à une étape et peut-être à un tournant de leur existence. L'idée d'élaborer ensemble, au cours de Journées Nationales un bilan et des perspectives d'avenir se précisait.

La Conférence Permanente des Parcs et la Fédération des Parcs Naturels de France ont décidé d'organiser ces Journées qui auront lieu en octobre 1982.

La C.P.P., association des personnels des Parcs est un lieu de proposition et de réflexion, notamment auprès de la Fédération des Parcs Naturels de France.

Le présent document est un rapport d'étape : il résulte de la première phase de la réflexion, qui a donné lieu à la constitution d'un fichier d'une centaine d'actions caractéristiques des divers Parcs. Il constitue un document de travail préparatoire aux Journées Nationales.

Il a pour objet d'aider les Parcs à mieux se connaître, pour mieux préparer leur avenir. Il doit faire office de « miroir », renvoyant aux Parcs l'image d'eux-mêmes qui ressort de leurs multiples travaux ainsi que des rencontres récentes où leur pensée s'est exprimée.

* Les auteurs de cette étude ont choisi de ne pas s'attacher aux aspects législatifs et réglementaires de la politique des Parcs, mais d'en évoquer les caractères originaux, les points forts, les résultats, les problèmes. Néanmoins, il n'est pas inutile dans cette introduction de rappeler les principales étapes du cheminement réglementaire qui a tracé le cadre institutionnel des Parcs.

Le coup d'envoi officiel des Parcs Naturels Régionaux a été donné au colloque de Lurs (septembre 1966) qui était lui-même le fruit du travail de 18 mois d'une Commission Interministérielle des Parcs Naturels Régionaux, créée par la Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.).

La qualité des réflexions et l'intérêt des idées développées lors de ce colloque révèle la richesse du débat et du mouvement idéologique qui ont porté la création des Parcs Naturels Régionaux, en contrepoint des Parcs Nationaux créés six années plus tôt.

L'importance donnée à la diffusion des idées et des textes relatifs aux P.N.R. par des publications de la Documentation Française montre que les P.N.R. étaient une pièce maîtresse de la politique d'aménagement du territoire prônée par la D.A.T.A.R.

Le premier décret concernant les P.N.R. est daté du 1^{er} mars 1967. Dans son premier article, il fournit la définition du territoire d'un P.N.R.

« Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé en « Parc Naturel Régional » lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser.

La dénomination « Parc Naturel Régional » est réservée aux territoires classés comme tels selon la procédure prévue au présent décret ».

En 1967, l'accent est donc mis sur les activités touristiques (détente, repos, tourisme) et sur la protection du patrimoine naturel.

N'importe quel territoire ne pourra pas se nommer Parc Naturel Régional ; un label est ainsi créé, il correspond à un territoire « de qualité », ayant un intérêt particulier.

Ce label résulte aussi d'une procédure administrative donnée.

Dans cette procédure, la présentation d'une Charte Constitutive est un élément clef. Cette Charte doit comporter cinq points :

- 1°) La définition de l'**Organisme de droit public ou privé** chargé spécialement d'aménager et de gérer le Parc avec la participation de représentants des personnes habitant ou propriétaires dans le Parc et des usagers de celui-ci, éventuellement groupés en une association.
- 2°) Le plan du Parc, indiquant le tracé des limites, l'implantation des équipements prévus et la localisation des différentes zones en fonction de leur vocation.
- 3°) Le programme des équipements à réaliser et les modalités de leur financement.
- 4°) L'indication des mesures qu'il apparaît nécessaire de prendre, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des engagements auxquels souscrivent, ou pourront souscrire, les collectivités locales, les établissements publics et les particuliers.
- 5°) Le plan de financement des équipements et les mesures prévisionnelles devant assurer l'équilibre de gestion de l'organisme visé au 1° du présent article.

Les règles formelles auxquelles doivent se soumettre les territoires désireux de devenir P.N.R. sont donc assez précises, mais le contenu de l'aménagement et de la gestion du Parc n'est pas défini a priori.

Les orientations générales ne tardent cependant pas à venir. Une circulaire aux Préfets, du 1^{er} juin 1967, aborde les principes de gestion des Parcs :

« Procédant de la conjonction des besoins des citadins et des ruraux, le P.N.R. est constitué par un vaste ensemble de quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares, intéressant une ou **plusieurs collectivités publiques**. Conscientes de l'intérêt économique général qu'une telle orientation présente pour l'ensemble de la population, **elles consentent** librement à soumettre tout ou partie de leur territoire à un aménagement propre à favoriser l'unité et la conservation naturelle des lieux, dans des zones préalablement définies, l'accueil et la détente des promeneurs, le développement de certaines activités culturelles et sportives dont la présence dans un site naturel serait justifiée ».

C'est à la suite de cette première vague de textes officiels que la Documentation Française édite un document regroupant l'ensemble des écrits sur les P.N.R.

L'introduction de ce document précise :

« Aussi peut-on espérer que le P.N.R., né d'un choix conscient, d'une volonté affirmée, de contraintes librement acceptées, conçu et équipé avec l'aide de l'Etat, et, surtout des meilleurs spécialistes des arts et des sciences de la nature et de l'homme, offrir au citadin tout ce dont la ville est avare, et qui lui est pourtant essentiel ».

Ces textes sont riches en information, il est inutile de les paraphraser. Le bilan mettra en évidence le chemin parcouru depuis les textes jusqu'à la réalité d'aujourd'hui.

Le dernier point particulier des textes de 1967 est, sans conteste, la différence notable avec les Parcs Nationaux quant à l'initiative de la création du P.N.R. En effet, « l'initiative de toute demande de classement d'un territoire en Parc Naturel Régional appartient aux communes, groupements de communes ou départements dont dépend le territoire concerné » (article 4 du Décret du 1^{er} mars 1969). Cette adhésion initiale et indispensable des territoires concernés, si elle n'a pas toujours été obtenue sans difficulté par les Chargés de Missions, a permis d'éviter la naissance de structures rejetées par les élus locaux.

En 1975 (24.10.75) un nouveau Décret est publié sur les P.N.R. S'il n'en modifie pas la définition et les objectifs, il introduit deux changements notables :

- La tutelle de la Commission Interministérielle des P.N.R. est transférée de la DATAR au Ministère de l'Environnement. Certains diront que ce transfert marque un abandon du caractère « pilote » des P.N.R. ; le prestige et les moyens financiers de la DATAR avaient en effet donné aux Parcs l'image d'une « mission spéciale » dans des zones particulières.
- Les régions, nouvellement créées, reçoivent une sorte de droit de naissance, de vie et de mort sur les P.N.R. En particulier, elles auront la possibilité de « participer au financement des dépenses d'étude, d'aménagement et de fonctionnement des P.N.R. ».

Cette possibilité offerte aux E.P.R. a d'autant plus de valeur qu'elle est demeurée jusqu'en 1981 un fait unique, les régions ne pouvant participer au fonctionnement que pour un nombre très réduit d'organismes.

Cela a permis aux Parcs de développer leurs sources de financement, mais cela a aussi donné aux Parcs Naturels Régionaux la qualité d'unique outil décentralisé d'aménagement du territoire.

Cet engagement des Etablissements Publics Régionaux, variable selon les régions, s'est accompagné d'un désengagement financier constant et progressif du Ministère de l'Environnement qui, à la limite, souhaiterait conserver la définition des grandes orientations de la politique des Parcs tout en confiant les responsabilités de gestion aux Régions.

L'un des signes les plus révélateurs de ce retrait du Ministère de l'Environnement est sans doute l'évolution de la formation des Directeurs de Parcs Naturels Régionaux. En 1967, Raymond Marcellin, délégué DATAR, écrivait en introduction au compte-rendu du colloque de Lurs : « 15 futurs directeurs de Parcs reçoivent actuellement une formation spéciale en observant les expériences étrangères ».

Cette formation s'est effilochée ; aujourd'hui, elle n'existe plus du tout, et c'est peut-être regrettable.

Enfin, en septembre 1979, une circulaire du Premier Ministre, élaborée à la demande de la Fédération des Parcs Naturels de France, demande aux Ministères d'écrire à leur tour une circulaire qui conforte aux yeux de leurs propres services extérieurs le rôle des Parcs et leurs missions. L'intérêt majeur de ce texte est que, pour la première fois, le rôle des Parcs en matière de développement économique des zones rurales est cité officiellement.

Une dernière modification importante était envisagée début 1981, et fermement soutenue par la Fédération des Parcs Naturels de France. Elle aurait vu naître une tutelle conjointe du Ministère de l'Environnement et de celui de l'Agriculture.

L'objectif était, en quelque sorte, d'affirmer la vocation des P.N.R. à l'aménagement rural tout en obtenant des financements plus stables et importants. L'émergence du changement et plus particulièrement de la loi sur la décentralisation a mis ce projet en sommeil.

Après ce bref rappel du cadre réglementaire dans lequel agissent les P.N.R., il est temps de les regarder vivre en évoquant tout d'abord leurs caractères originaux, ainsi que les points forts de leurs quinze années de pratique.

Nous présenterons ensuite une sélection de fiches représentatives de leurs actions, avant de rendre compte des problèmes rencontrés.

A - CARACTÈRES ORIGINAUX DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le terme de « caractères originaux » est intéressant car il a plusieurs sens. Un caractère original peut en effet être « celui qui existe dès l'origine » ; il peut aussi être ce « qui paraît ne dériver de rien d'antérieur, et constituer une nouveauté, qui ne ressemble à rien d'autre, est unique » (dictionnaire Robert), enfin cela peut aussi être un caractère « nouveau et singulier au point de paraître bizarre et peu normal ».

Pour les P.N.R., ce qui existe dès l'origine ce sont : une volonté locale, un territoire dont l'équilibre rural est fragile, et un patrimoine riche. Ce qui est unique et nouveau, ce sont : la Charte Constitutive, l'organisme de gestion adapté, et des moyens particuliers.

Ce qui est singulier au point de paraître peu normal pour des regards extérieurs aux P.N.R. sera traité dans la partie consacrée aux problèmes rencontrés. Car, il est vrai que les Parcs Régionaux ont parfois été considérés comme ayant un caractère bizarre et peu normal.

1 - UNE VOLONTÉ LOCALE

Le cadre réglementaire esquissé ci-dessus, tout en restant souple, insistait sur la nécessité d'une prise en charge par les élus locaux du futur parc naturel régional et en particulier de sa Charte Constitutive.

La volonté locale se manifeste tout d'abord lors de l'élaboration de la Charte, les élus locaux devant être associés à cette élaboration.

En fait, c'est bien souvent le Chargé de Mission qui prend les initiatives, qui invite les élus à exprimer leurs vœux, qui cherche à les intéresser à un projet sans créer de situation de rejet.

La « volonté locale » se manifeste clairement lors des délibérations des Conseils Municipaux décidant d'adhérer ou non au Parc naturel régional. Ce sont aujourd'hui 1250 communes qui adhèrent à 21 Parcs Naturels Régionaux, cette adhésion est totalement volontaire.

Mais le terme de « volonté locale » doit s'entendre plus largement : il ne s'agit pas seulement de celle des élus municipaux. En effet, par le biais de la **CONCERTATION** au sein de l'organe de gestion des P.N.R., cette volonté locale s'étend à l'ensemble des élus territoriaux (Conseillers Généraux et Régionaux) et aux représentants des activités agricoles, artisanales et commerciales.

L'organe de gestion des P.N.R. (Syndicat Mixte, Fondation ou Association) peut donc être l'expression d'une volonté locale dans la mesure où il permet une bonne représentation d'un **territoire rural**.

Le fait d'être consulté de manière régulière, sur des projets intéressant le territoire du parc permet aux élus de mieux « prendre en main leurs affaires » grâce **au poids que représente un avis solidairement** émis par les représentants de tout un territoire.

La volonté locale initiale, confirmée par l'Etat, s'est donc transformée par la pratique en un pouvoir fondé sur la concertation et qui a pu aboutir à la mise en place d'un tissu de **solidarité au niveau INTERCOMMUNAL**.

2 - UN TERRITOIRE DOTÉ D'UN PATRIMOINE RICHE ET D'UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Les territoires des Parcs Naturels Régionaux sont infiniment divers. Les P.N.R. diffèrent de par leur taille qui va de 10000 ha (Saint-Amand-Raismes) à 240000 ha (Volcans d'Auvergne), de par la population qui y réside (de 2000 habitants dans le Queyras à 90000 habitants dans celui de Normandie-Maine) et par tous leurs caractères géographiques, économiques et humains.

Pendant deux caractères sont valables pour l'ensemble des parcs :

- leur patrimoine naturel et culturel est de grande valeur ;
- cette valeur est menacée.

Dans la totalité des cas le patrimoine des P.N.R. est particulièrement riche, qu'il s'agisse de milieux naturels exceptionnels ou d'un haut niveau biologique, d'un paysage très diversifié ou d'une architecture rurale très caractéristique de la région, d'arts et traditions populaires encore vivaces. Mais ces richesses sont menacées.

Cette fragilité peut être la conséquence de handicaps dus à l'isolement, au relief, à la pauvreté des sols, à la sévérité du climat. Elle peut aussi résulter de la force des pressions auxquelles ces territoires sont confrontés (tourisme de masse, équipements lourds inadaptés au milieu, spéculation foncière, urbanisation, principalement), ou inversement, de la dureté des temps, de la dépopulation...

Richesse et fragilité vont de pair. Un patrimoine riche peut se voir dépérir par un abandon de ses titulaires aussi bien que par une pression trop forte que la richesse elle-même aura provoquée.

A titre de clarification, on peut faire une classification des pressions qui menacent les territoires des Parcs de la métropole.

Certains, (une douzaine) se situent dans un espace fortement occupé, que ce soit par une agriculture qui se spécialise et se modernise, par une activité industrielle très dense ou par un tissu urbain qui s'étend. Pour ces parcs, la taille sera en général plus réduite, le rôle de protection de la richesse du patrimoine naturel étant affirmé face à des activités économiques ou sociales trop « agressives ». Ces Parcs auront tendance à être des territoires d'**exception**.

D'autres P.N.R. se trouvent dans un environnement géographique et économique totalement différent. Les handicaps naturels, surtout l'isolement, sont importants et c'est plutôt par un dépérissement de l'activité secondaire et agricole, qui induit elle-même une forte pression touristique d'origine lointaine, que ces territoires se trouvent menacés. En moyenne leur taille est plus importante et **surtout ils ne diffèrent pas des autres espaces qui les entou-**

rent de manière aussi démonstrative que ceux du premier groupe. Ce ne sont que des espaces naturels parmi d'autres, même s'ils sont parfois plus fragiles.

Il s'agira pour ces P.N.R. de protéger leurs territoires contre certaines tendances jugées agressives (tourisme de masse l'été) mais aussi d'insuffler une immunologie suffisante face à ces agressions en renforçant le tissu social et économique des territoires eux-mêmes. Les équipes considèrent alors souvent leur territoire comme des territoires d'expérimentation.

Dans tous les cas, l'état économique ou social de ces territoires ou les risques encourus étaient et sont encore tels que c'est bien à une situation d'urgence que les P.N.R. s'affrontent.

Ils ont le mérite de la faire avec des moyens originaux et adaptés à chaque territoire.

3 - UNE CHARTE

La pierre angulaire, ou plutôt la première pierre d'un P.N.R. est sa Charte Constitutive.

La Charte se signale par son **caractère contractuel** qui exprime une solidarité à trois niveaux :

- entre les collectivités locales d'une petite région;
- entre ces mêmes collectivités et les départements, la ou les Régions, les villes associées et les divers établissements publics;
- enfin, entre tous ces partenaires et l'Etat.

Cette Charte amène l'ensemble des partenaires à définir au préalable l'organe au sein duquel ils désirent collaborer, le territoire qu'ils y représenteront, les objectifs qu'ils donnent à leurs actions, mais aussi les contraintes qu'ils entendent se fixer.

La Charte est donc une base contractuelle réelle, s'attachant à un programme précis même si certaines données restent de portée générale. Il ne s'agit pas d'un contrat au sens juridique du terme, mais d'un contrat d'objectifs.

La Charte est donc établie dans un cadre précis qui reste souple. Ainsi, les 21 Chartes déjà élaborées diffèrent notablement en ce qui concerne le poids relatif des objectifs, (tourisme social, développement agricole, protection architecturale...). Une certaine unité existe cependant, l'ensemble des actions des P.N.R. se regroupant selon 5 grands thèmes :

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine;
- la gestion concertée de l'espace;
- le maintien d'un niveau d'activité économique suffisant et un développement adapté aux conditions locales;
- le tourisme et les activités de plein-air;
- l'information et la pédagogie de terrain.

Contrat d'objectif, **la Charte n'a aucun pouvoir réglementaire.**

Elle exprime un engagement moral, un vouloir commun. Il s'agit de créer un nouvel état d'esprit permettant la recherche d'une harmonie entre développement économique et social et protection des milieux naturels.

La Charte est établie pour une durée de cinq ans; au bout de cette période une procédure de révision est engagée, qui comporte nécessairement un bilan des actions passées. Cette révision permet surtout d'adapter la Charte et ses objectifs aux nouvelles réalités du moment.

En conclusion, les Chartes Constitutives ont permis aux responsables des P.N.R. de se concerter et de formuler leur accord sur des objectifs précis, définissant une politique globale et cohérente.

4 - UN ORGANISME DE GESTION ADAPTÉ

La forme juridique choisie pour l'organisme de gestion des P.N.R. a été le syndicat mixte à deux exceptions près (une association 1901 en Lorraine et une fondation en Camargue).

Ces syndicats mixtes permettent, bien sûr, d'associer les différents partenaires dans la réalisation de leur Charte commune. De plus, ils ont aussi deux aspects intéressants : leur caractère pérenne et leur caractère englobant : à la différence des syndicats de communes qui, par définition, ne regroupent que des municipalités, ils peuvent accueillir des corps socio-professionnels, des établissements publics, des organismes consulaires; ils constituent ainsi des lieux de rencontre et de synthèse entre les diverses structures à responsabilité particulière qui sont les organes diversifiés du Parc.

Pour les petites communes rurales, le syndicat mixte est potentiellement un lieu où elles peuvent revendiquer des intérêts convergents et solidaires et se découvrir une identité politique. De plus, la mise à leur disposition d'une équipe technique et d'un budget propre créent les conditions de l'émergence **d'un pouvoir**. Toutefois, il faut noter que dans certains Parcs, les communes rurales sont faiblement représentées au sein des syndicats.

Depuis les années soixante, les communes rurales se trouvent face à un Etat et à des villes munies de structures techniques nouvelles, réorganisées ou plus puissantes. Pour la première fois, face à ces interlocuteurs et à des problèmes nouveaux, les Parcs placent — en principe — sous l'autorité des élus ruraux, une équipe technique d'un niveau adéquat.

A plusieurs reprises, les groupes régionaux de la C.P.P. ont fait remarquer qu'il était plus facile pour les élus locaux de réaliser un équipement, un projet dans le cadre d'un parc que dans celui d'un SIVOM, ou sous la tutelle d'un service extérieur de l'administration.

Le syndicat mixte constitue à la fois un bon outil technique et un interlocuteur reconnu et influent pour négocier avec l'extérieur.

5 - DES MOYENS PARTICULIERS

L'ensemble des caractères originaux des P.N.R. précédemment décrits n'aurait pu conduire à des réalisations concrètes et durables sans les moyens particuliers qui ont été mis en œuvre par l'Etat, notamment dans les débuts des parcs naturels régionaux. En effet, en matière de fonctionnement, l'aide initiale du Ministère de l'Environnement ne devait intervenir que les trois premières années et de manière dégressive*. En fait, la participation du Ministère de l'Environnement s'est maintenue jusqu'ici à 10 ou 15 % du budget de fonctionnement et ce, bien au-delà des trois ans prévus.

En principe, les actions des Parcs, souvent pilotes en matière d'environnement et d'aménagement rural, ont été soutenues financièrement par l'Etat. Ceci a parfois mené certaines administrations départementales à désinvestir la zone du Parc considérant qu'elle était suffisamment aidée par ailleurs. La circulaire du 12.09.79, a cherché à éviter cet écueil en confirmant la priorité des zones des Parcs pour les investissements des administrations concernées.

La diminution constatée de l'aide de l'Etat (par exemple suppression des privilèges des P.N.R. au F.I.V.Q.) est un point très sensible pour les Parcs, ne serait-ce que parce que cette aide de l'Etat a été considérée comme une impulsion nécessaire à une entreprise d'intérêt national et dont l'action sortait de l'ordinaire.

L'aide des Régions est variable selon les Parcs.

Pour le fonctionnement, elle va de 15 à 80 % des dépenses, déduction faite de l'aide de l'Etat.

En matière d'investissement, la portion de la Région se définit au cas par cas dans la majorité des Parcs. Le taux d'intervention moyen est souvent de l'ordre de 30 % du coût du projet (voir tableau en annexe).

Les départements, les Villes-Portes, et les communes du Parc sont les autres acteurs qui participent aux dépenses de fonctionnement des P.N.R. L'apport des Villes-Portes, qui est aussi un caractère original d'une solidarité ville-campagne, est de l'ordre de 15 % du fonctionnement. Après l'aide des départements (20 à 50 %), les communes rurales du Parc interviennent pour le fonctionnement à une hauteur de 10 % du budget. Cette participation relativement modeste des communes elles-mêmes est peut-être le meilleur symbole de la solidarité qui s'exerce au niveau local, départemental, régional après un effort national important.

B - LES POINTS FORTS DE QUINZE ANNÉES DE PRATIQUE

Les caractères originaux des P.N.R., ce sont les outils institutionnels et les moyens financiers dont ont disposé les élus concernés pour réaliser leur mission.

Qu'ont-ils donc réalisé au bout de quinze années d'existence ?

Une réponse sera fournie, non pas en terme quantitatif pur, (nombre d'actions de protection, de rencontres culturelles, de paysages sauvegardés, de concertations...), mais de manière analogique et qualitative. Cette réponse sera apportée par un « florilège », c'est-à-dire un choix d'une trentaine d'actions parmi les « cent fleurs », c'est-à-dire les cent fiches fournies par les équipes des Parcs dans la perspective de ce bilan.

* 45 % la première année, 35 % la seconde et 25 % la troisième.

Avant d'aborder cette petite anthologie, il a semblé indispensable de présenter ce qui a été réalisé depuis quinze ans et qui ne se traduit pas seulement en terme d'actions ou de fiches.

C'est pour cela qu'il faut décrire ce que sont les points forts de la pratique et de l'expérience des Parcs.

Les Parcs **sont** plus que ce qu'ils **font** : ils vivent.

C'est pourquoi nous tenterons d'en esquisser le tableau vivant.

Au risque de paraître idyllique, ce tableau insistera sur les points forts. Ce n'est pas pour flatter les Parcs ou vanter leurs mérites mais pour mettre en évidence ce qui fait l'intérêt principal de leur démarche : une tension permanente sur des objectifs difficiles, une exigence de dépassement, une utopie créatrice.

C'est la force qui permet aux Parcs de résister aux coups, aux échecs, aux conflits, et de ne pas céder au découragement ni s'enliser dans la routine.

1 - LA RECHERCHE DE LA COHÉRENCE

Au fil des ans, les Parcs ont élaboré une pensée économique semblable à celle qui a mûri dans le mouvement des « Pays ». Cette convergence est remarquable : elle montre que le territoire, ses contraintes, son vécu quotidien, le souci des hommes qui l'habitent, conduisent les responsables quels qu'ils soient, et quel que soit leur point de départ, dans la même direction : la prise de conscience des complexités, la recherche de la cohérence, le tissage des solidarités.

Cette pensée économique a l'originalité de ne jamais dissocier l'économique du social, du culturel, et de l'écologie. La formation, la promotion culturelle sont à la racine du développement. Le développement sera auto-centré, c'est-à-dire qu'il s'appuiera sur les ressources du territoire et sur ses valeurs humaines.

Il sera « endogène », à « dynamique ascendante », c'est-à-dire que l'activité ne sera pas « parachutée » mais qu'elle se renforcera peu à peu, grâce à des effets multiplicateurs, sur ses bases territoriales.

Sont mis en avant le thème des ressources locales à valoriser, celui des technologies appropriées, celui de la diversité des créneaux commerciaux à utiliser ou à créer, celui des circuits courts de commercialisation, celui de la qualité.

Tout ceci concerne essentiellement les ressources agricoles et forestières et les activités qui les valorisent. Mais aucune activité industrielle ou de service n'est exclue du système à condition qu'elle puisse « entrer en cohérence » avec les autres. Ce qui est redouté, en effet, c'est la juxtaposition d'activités sans lien entre elles, chacune étant « verticalement » intégrée à une filière de production : il en est ainsi des usines qui font venir leur matière première de régions éloignées et expédient leur production également à longue distance : elles n'entretiennent aucune relation organique avec le milieu environnant, auquel elles n'offrent souvent que des emplois peu qualifiés et sans garantie pour l'avenir.

L'économie des filières tend ainsi à « décomposer » les économies locales et à les fragiliser. Les valeurs ajoutées s'évadent vers l'aval des filières et ne servent pas à l'investissement local. Cette logique économique « verticale », caractéristique des secteurs fortement internationalisés, a des effets plus destructurants dans les espaces ruraux que dans les régions urbaines.

C'est pourquoi il faut chercher à la corriger par « l'intégration territoriale » qui tend à rattacher, les unes aux autres, toutes les activités. Croiser la verticalité des filières et la transversalité des logiques territoriales, c'est composer un tissu économique solide et cohérent.

Les Parcs ont progressivement perçu cette nécessité. Souvent, ils ont su trouver la formule technique, économique ou commerciale qui a permis d'innover dans la rénovation, c'est-à-dire de rénover avec des technologies modernes, des activités traditionnelles reposant sur la mise en valeur d'une ressource locale. Ils ont, en tout cas, contribué à rendre aux populations locales le sens de la richesse de leurs ressources, ils ont stimulé l'imagination et la créativité.

Ce qui, sans leur aide, n'aurait été que rêve ou nostalgie, est devenu réalité dans un certain nombre de cas, de moins en moins exceptionnels.

Les efforts constants des équipes et des élus ont tendu à intégrer chacune des actions proposées dans le milieu, dans le système complexe qu'est le territoire du Parc. Il a fallu aussi mettre en cohérence les « logiques sectorielles » des diverses administrations et des services spécialisés, de façon à éviter la concurrence entre leurs projets ou la promotion de telle ou telle fonction au détriment d'une autre. C'est un véritable tissu de réflexions qui relie les actions de chaque P.N.R. entre elles.

Toutefois, en contradiction avec cette recherche de la cohérence, les Parcs commettent parfois des erreurs : certaines réalisations sont « plaquées » sur le terrain (vitrines...), certaines Maisons du Parc sont trop luxueuses dans des pays pauvres, ou encore un projet d'usine sera étudié sous l'angle de son architecture et de son intégration au site

plutôt que sous celui de son intégration au tissu économique et social. Il faut y prendre garde, et que la ligne de force exposée plus haut serve aux Parcs tout à la fois à faire leur autocritique et à y survivre...

Cette politique de chaque P.N.R., son caractère global et son souci de cohérence, n'a rien d'un parti pris idéologique ou théorique. Elle est le résultat du contact avec le terrain, de la pratique de la concertation (on dit souvent que les P.N.R. sont des tapis verts), et de la qualité des équipes de terrain (Elle n'est pas exempte de « bavures »).

En contrepartie, le fait d'utiliser une vision systémique du territoire d'être excessivement conscients de la complexité des choses, au-delà des problèmes techniques à résoudre, introduit un risque qui est celui de l'indécision.

A force de vouloir tout comprendre avant d'agir, n'en est-on pas réduit à ne jamais agir ?

Il semble, là encore, que la proximité du terrain, de ses demandes et de ses problèmes, ajouté au souci des élus de rendre perceptibles « leurs » actions du Parc, ait poussé les équipes à se jeter à l'eau.

Apparemment, elles ne se sont pas noyées...

2 - LA RECHERCHE DE LA COMPÉTENCE

Le Parc Naturel Régional est un outil. Les équipes en sont les chevilles ouvrières.

Il ne s'agira pas ici d'effectuer un panégyrique du travail des équipes des Parcs mais de voir, **en dehors** des actions réalisées, des échecs et des problèmes permanents quels sont les points forts que leur présence, leur qualification et leur activité peuvent faire ressortir.

La « compétence » de l'équipe d'un Parc s'appuie sur trois éléments :

- la pérennité,
- la pluridisciplinarité,
- et la présence sur le terrain.

A ces éléments s'ajoute un état d'esprit particulier.

a - Les équipes des Parcs sont véritablement pluridisciplinaires

Elles sont composées de 15 à 20 personnes (avec un minimum de 4 dans le Queyras et un maximum de 50 dans le Parc de Corse).

Les qualifications y sont donc diverses : les administratifs y sont en minorité. Une équipe type de 15 personnes comprendra 1 Directeur, 1 adjoint, 1 ou 2 architectes, 1 ou 2 chargés de missions économiques et des dossiers avec les communes, 3 animateurs « de terrain » polyvalents, 1 agronome ou écologue, 1 technicien agricole, 1 animateur culturel ou documentaliste, 3 ou 4 personnes chargées de l'administration et du secrétariat.

La taille des équipes étant réduite, il existe la possibilité d'utiliser à plein cette pluridisciplinarité, par le biais d'une communication interne facile à établir. Cette polyvalence est ressentie par les équipes comme indispensable pour mettre en œuvre les actions envisagées dans la Charte. C'est un atout considérable pour négocier et discuter avec les interlocuteurs des Parcs qui sont en général spécialisés dans un domaine.

A qualification égale, vis-à-vis de ses interlocuteurs administratifs, les P.N.R. ont donc l'avantage de la diversité de leurs capacités.

b - La compétence de cette équipe ne serait pas pertinente sans la durée, notion particulièrement importante en matière de gestion des milieux naturels et des territoires.

Contrairement à un bureau d'étude en aménagement, en écologie ou en développement économique qui n'est présent que pour une durée limitée sur un thème particulier, l'équipe du Parc est pérenne et a donc les moyens d'utiliser sa connaissance technique et territoriale pour établir des propositions d'actions nouvelles aux élus.

Ce n'est pas l'effet du hasard si les Parcs sont le support matériel et la mémoire de nombreuses études ou recherches, notamment dans les domaines de l'économie, de l'écologie, de l'ethnologie, des arts et traditions populaires.

c - Les équipes des Parcs sont aussi présentes sur le terrain, où elles ont mission de remplir les objectifs de la Charte. Cette localisation ne se limite pas aux horaires de bureau.

Beaucoup de membres des équipes sont originaires du pays ou désirent s'y fixer. Ceci facilite à la fois la bonne connaissance du milieu de vie rural du P.N.R. et une bonne intégration des actions de celui-ci à la société locale.

d - A ces trois éléments objectifs, il nous semble utile d'ajouter l'état d'esprit particulier qui anime, à des degrés divers, les équipes.

Les équipes ont une moyenne d'âge jeune, elles sont constituées de personnes d'un niveau de qualification assez élevé qui sont très satisfaites d'avoir trouvé une certaine harmonie entre leur cadre de vie (en général remarquable) et une activité qualifiée.

Comme dans la Charte, on retrouve chez ce personnel la volonté d'équilibre entre activités économiques et sociales et préservation du milieu naturel et du cadre de vie.

Les membres des équipes sont en majorité très motivés pour leurs missions avec une dose variable d'esprit « missionnaire ». Un objectif souvent cité, est celui de changer les mentalités et les comportements à propos de l'écologie, et de la nature. Pour convaincre les habitants comme les administrations, au cours de multiples réunions, il faut en effet un certain enthousiasme, il faut y croire.

Si des échecs répétés ou des problèmes persistants laissent quelque fois percer certaines désillusions, il n'en est pas moins vrai que les équipes des Parcs sont des pièces maîtresses pour la réalisation de la Charte. Cet esprit particulier des équipes vis-à-vis de leur mission est aussi source de problèmes qu'il sera utile d'évoquer ultérieurement (statut du personnel, conflits équipes/élus...).

Une tentation très dangereuse, bien perçue par les équipes est de vouloir tout faire, et en particulier de tendre à se substituer aux autres acteurs. Les équipes ne veulent pas faire le travail des administrations techniques, ou devenir des agences de services techniques et de gestion. Il faut par contre qu'elles gardent ce qui fait leur force : leur mission de coordination et d'impulsion.

Les équipes des Parcs sont issues, en majorité, de ces couches moyennes intellectuelles qui regardent la campagne à travers leurs mythes, et leurs complexes de supériorité. Leur indéniable bonne volonté doit les aider à surmonter cet atavisme... Il faut qu'elles se gardent en particulier, de cette déformation commune aux professionnels de l'aménagement qui consiste à se croire les seuls ou les meilleurs gardiens de l'intérêt collectif.

3 - L'ALLIANCE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE

La volonté d'**associer développement et écologie** dans la réalité sociale et économique, ainsi que dans les comportements et les raisonnements des habitants est sans doute la ligne directrice de l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux de France.

La « protection de la nature » figure parmi les missions essentielles des Parcs. Elle ne doit pas être statique, mais dynamique. Il ne s'agit pas de mettre la nature « sous cloche », mais de restaurer une utilisation normale et raisonnable de la nature dans des écosystèmes bien gérés par l'homme, qui y trouvera son avantage. Développement et protection, ou plutôt saine gestion de la nature sont normalement complémentaires. Il s'agit de valoriser un patrimoine en évitant à la fois de le détruire et de la « fossiliser ».

La notion de développement sera liée à différentes activités économiques selon les Parcs (voir les fiches) mais par tout on estime que ce développement doit concourir :

- à augmenter la richesse du patrimoine naturel et humain ;
- à préserver son adaptabilité au futur ;
- à faire croître sa marge de sécurité par rapport à certains risques, et à introduire la prudence dans l'aménagement de l'espace et les pratiques de l'homme, dans le souci du long terme.

Concrètement, les équipes des P.N.R. ont la conviction que l'écologie et la gestion du patrimoine ne se font pas par décret. Dans ce domaine on ne peut pas agir avec des interdictions et des contraintes.

Pour les équipes comme pour les élus il s'agit de collaborer pour que se manifeste une « conscience territoriale » ensemble de références non écrites que certains appellent « l'esprit du lieu » et par rapport auxquelles seront évaluées les actions de développement.

Cette notion de « références non écrites » évoque l'ancienne coutume, ou droit oral, auquel les sociétés rurales étaient très attachées, et qui fixait les droits et les devoirs dans l'usage du territoire. Le droit coutumier est d'ailleurs généralement respecté par les Tribunaux Administratifs qui font état dans leurs attendus des « usages locaux ».

Mais ces codes oraux, adaptés à la diversité des territoires, ont déperlé avec les bouleversements sociaux et économiques modernes. Il s'agit d'en retrouver le principe : les Parcs ne sont-ils pas en train d'y contribuer lorsqu'ils favorisent l'émergence d'une « conscience écologique » guidant la dynamique du développement, et lorsqu'ils en font respecter les règles aux diverses administrations techniques ?

Il serait regrettable que certains Parcs négligent cette ligne de force et cherchent le salut dans le droit écrit, dont on sait à quel point il a contribué à déstructurer les sociétés et les cultures locales.

C'est grâce aux Parcs que l'écologie, la gestion du patrimoine sont sortis de leur cadre coercitif, administratif, voire bureaucratique pour s'intégrer progressivement dans l'élaboration des projets de développement de certains territoires.

C - UN FLORILÈGE D' ACTIONS

INTRODUCTION

Il aurait été possible de publier les cent fleurs que sont les fiches élaborées par les Parcs pour la Conférence Permanente des Parcs, ce bouquet mettant en évidence la richesse étonnante des actions engagées.

Mais ce qui ressort davantage des actions des Parcs c'est qu'il est très difficile de les cataloguer. En effet, la vocation de l'action des P.N.R. est, nous l'avons vu, d'éviter la sectorisation, de favoriser l'intégration territoriale et de relier les actions entre elles.

Il est très rare qu'une action d'un Parc n'ait qu'une seule dimension. Si par exemple une action de réhabilitation est engagée, le Parc incorporera des activités d'éducation du public, d'histoire locale, d'architecture et de coordination des artisans. Faudra-t-il limiter la description à telle ou telle dimension, alors que l'action elle-même est multidimensionnelle ?

Le florilège est donc une présentation d'ensemble très succincte des différents modes et domaines d'interventions des Parcs Naturels Régionaux.

Certains domaines d'action des P.N.R. ont été développés dans plusieurs documents édités par la Fédération des Parcs Naturels de France.

(Interventions économiques, gestion du milieu naturel, patrimoine ethnologique, éducation à l'environnement, agriculture).

Pour plus d'informations il suffit de s'y reporter, les exemples d'actions étant très nombreux dans ces documents.

Les actions des Parcs se regroupent selon cinq grands axes :

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine ;
- la gestion écologique et concertée de l'espace ;
- le maintien et la création d'activités adaptées ;
- le tourisme et les activités de plein-air ;
- l'information et la pédagogie de terrain.

Ces différences contribuent à montrer la richesse de « l'expérience Parc ». Elles sont le fruit de la démarche des Parcs qui consiste à apporter des réponses locales et adaptées à des problèmes locaux qui ont toujours une spécificité propre.

Les Parcs ne donnent pas une image figée, sclérosée d'eux-mêmes. Au contraire, on sent une volonté de vivre et d'innover, malgré (et à cause de) leurs années de travail.

Quinze années de travail, quinze années de pratique, dont les fiches ne rendent compte que partiellement. En fait, ces actions « concrètes », descriptibles, chiffrables ne sont que la partie visible de l'iceberg.

L'emploi du temps d'une équipe de Parc n'est pas uniquement constitué de montage de dossiers. Avant d'entrer dans cette phase, il faut rencontrer les élus et la population ; il faut savoir écouter et se faire comprendre, il faut convaincre et se laisser persuader, il faut innover sans susciter de rejet, il faut...

Du temps de travail de l'équipe d'un Parc, la part consacrée à « changer l'état d'esprit » du milieu dans lequel il s'implante est importante.

Une fois créée la volonté de travailler en commun, d'innover, de parvenir à une solution, l'action aboutit souvent à un dossier intéressant.

Le P.N.R. agit comme un « accoucheur » de projets.

Ainsi, il faut avoir à l'esprit que chaque opération est le fruit d'un long travail de préparation dont les fiches présentées par les équipes ne peuvent rendre compte.

EN ROUTE VERS LE FLORILÈGE !

1 - CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Les actions en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine ont été et demeurent un des domaines privilégiés aux Parcs Naturels Régionaux. Il nous paraît utile à ce niveau de donner deux définitions du terme patrimoine dépassant la notion de biens transmis par les ancêtres.

La première, plus proche du langage économique est empruntée à P. BERTIER et J. de MONTGOLFIER (1) :

« Un patrimoine est un bien susceptible de conserver (moyennant une gestion adéquate) dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent ».

La seconde, plus proche d'un langage institutionnel, est empruntée à H. OLLAGNON (Ministère de l'Agriculture) (Bur. R.C.B.).

« ... ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité du titulaire et son adaptation au cours du temps dans un univers variant ».

Ce sont donc les données ethnologiques, architecturales, génétiques, écologiques, paysagères et culturelles des territoires des Parcs qui sont prises en compte dans cette première catégorie d'actions. Cette catégorie est liée aux actions de protection de la nature, au sens strict, qui se retrouvent toutefois dans plusieurs rubriques, les actions des Parcs ayant toujours plus d'une dimension.

a - Le patrimoine ethnologique

La recherche, la mise en valeur de l'histoire récente et ancienne des sociétés rurales est un souci important des Parcs Naturels Régionaux.

A ce titre, les Parcs ont été les premiers promoteurs des Ecomusées dont ils sont jusqu'à ce jour pratiquement les uniques supports dans la France Rurale.

Ainsi, le Musée Camarguais, l'écomusée de Marquèze dans le Parc des Landes de Gascogne, le village de Kerhinet dans celui de Brière attirent chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

LES OBJECTIFS DES ÉCOMUSÉES D'OUESSANT ET DES MONTS D'ARRÉE

Ils ont été non seulement la conservation muséographique d'éléments du patrimoine : immeubles bâtis ou non bâtis, fongibles, espèces vivantes, mais aussi la prise en compte du patrimoine par les associations représentatives de la population ou par la population elle-même.

Il s'est agi de préserver le passé d'un territoire en mettant en valeur des traces de son histoire, sous forme de témoignages dont on a assuré la conservation muséographique.

Ainsi, des spécimens représentatifs de l'habitat et des moyens de production ont-ils été restaurés et ouverts au public à Ouessant, Saint-Rivoal, Commana, Braspars, soit environ une trentaine de bâtiments des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Des structures d'interprétation du milieu restent encore à mettre en place, ce qui fera de ces musées de véritables outils pédagogiques. A ce titre, ils sont déjà utilisés par les scolaires.

P.N.R. D'ARMORIQUE.

b - Patrimoine architectural rural

Le cadre bâti traditionnel constitue dans de nombreux Parcs un témoignage de l'histoire et de la culture locale.

A ce titre, il doit être entretenu et protégé de manière dynamique, et non simplement en « attraction muséologique ».

Dès le début des années 1970, les premières expériences d'assistance architecturale dans les Parcs ont eu pour objectif de sauvegarder les caractéristiques des constructions anciennes et d'établir des recommandations architecturales pour les constructions neuves. Mais les architectes des Parcs interviennent aussi dans des projets plus fins

(1) Dans « Forêt Méditerranéenne 1981 » - C.T.G.R.E.F. Aix-en-Provence.

comme les lotissements, les O.P.A.H., les dossiers d'urbanisme. La pratique quotidienne a bien montré que la qualité architecturale ne pouvait se limiter à une pratique de type conservatoire. Les actions des équipes d'architectes (consultation en mairies, maîtres d'œuvres, conseils aux élus), s'intègrent aux projets élaborés par les municipalités.

Nous donnons ici deux exemples de sauvegarde et de réutilisation de techniques traditionnelles de construction.

RESTAURER LES QUATRE DERNIÈRES CHAUMIÈRES

En 1977, il ne restait plus sur le territoire du Parc du Morvan que quatre chaumières.

L'action a consisté à aider les propriétaires à restaurer et maintenir en état les couvertures de chaume.

A cet aspect de protection, le Parc a ajouté un volet de formation et d'animation en recherchant les agriculteurs et les artisans qui pourront, après formation, perpétuer cette technique de couverture en chaume.

RECONSTRUIRE EN TERRE

Jusqu'en 1920, beaucoup de maisons furent construites en terre sur le territoire de ce qui devint le Parc de la Montagne de Reims.

Le Parc s'est lancé dans une politique de relance de la construction en terre pour plusieurs raisons d'actualité. Qu'on en juge plutôt :

— *Techniques et économiques, car, «la terre ne coûte que son énergie de manipulation et de mise en œuvre».*

— *Thermiques, car, «la terre conserve les calories et permet d'éviter des variations brutales de température de l'habitation».*

— *Sociologiques, car, «un peu de métier et d'imagination sont nécessaires à la mise en œuvre de la terre, valorisant l'homme artisan qui possède ce savoir-faire. Ainsi, le pouvoir est rendu à l'homme qui acquiert un savoir et fait fonctionner son imagination par opposition à la domination aliénante qu'exerce le mode de production actuel du cadre bâti».*

Au-delà de l'organisation d'un chantier de jeunes ayant construit un abri-bus selon cette technique, le Parc a constitué un groupe de travail avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière, la Faculté des Sciences de Reims et l'Ecole d'Architecture de Nancy pour tenter de répondre aux problèmes techniques non encore résolus.

Cette action de reconnaissance et d'amélioration d'une technique rurale locale nous paraît significative du type d'intervention menée par les Parcs en ce domaine. Interventions qu'aucune structure n'a menée aussi loin et aussi systématiquement.

c - Le patrimoine génétique

Contrairement aux idées reçues, la richesse génétique d'une civilisation provient de la diversité, de ses différences et non de la sélection d'une quelconque race «pure».

Les Parcs Naturels Régionaux, en tissant des liens d'étroite collaboration avec des organismes scientifiques tels que l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) ont été les premiers à contribuer, à tenter d'enrayer le phénomène d'appauvrissement du patrimoine génétique, condamné jusqu'alors par l'uniformisation des modes de production animale et végétale.

SAUVEGARDE DES BAUDES DU POITOU

La race Asine du Poitou est en voie d'extinction. Il s'agit pour le Parc du Marais-Poitevin, Val-de-Sèvre et Vendée de la sauvegarder afin de préserver le capital génétique qu'elle représente, et les possibilités économiques à long terme (production mulassière) qu'elle constitue.

Du fait de la faiblesse des effectifs (une cinquantaine de sujets) une asinerie expérimentale doit être créée pour augmenter et améliorer le cheptel.

En 1979, le Parc assure l'investissement de base, c'est-à-dire la remise en état de l'asinerie, l'achat du cheptel, l'information et la sensibilisation du public.

Les Haras assurent la dotation de fonctionnement et le Syndicat Asin assure la gestion de l'asinerie et la commercialisation, notamment en direction du Tiers Monde comme animal de trait.

d - Patrimoine écologique

Cette préoccupation se manifeste dans la volonté des Parcs Naturels Régionaux de faire prendre en compte par leurs interlocuteurs, les impératifs écologiques du milieu dans les plans qui règlent l'utilisation de l'espace ou en exerçant, sur des projets ponctuels, le pouvoir consultatif qui leur est reconnu par les Chartes.

Par ailleurs, les Parcs sont devenus des terrains d'expérience pour des actions géographiquement limitées de gestion adaptée à certains espaces d'intérêt biologique exceptionnel. Le lecteur trouvera un document de la Fédération des Parcs Naturels de France spécialement consacré à la gestion écologique du milieu naturel.

REMEMBREMENT ÉCOLOGIQUE

Le remembrement réclamé depuis longtemps par les agriculteurs de Monzeil-Nalliers ne pouvait se réaliser de manière traditionnelle à cause des coûts prohibitifs dans cette région de marais.

Une partie de ces zones ayant été recensée comme fort intéressante sur le plan faunistique d'une part, et bocager d'autre part, le Parc du Marais-Poitevin, Val de Sèvre et Vendée a pu inciter à la réalisation d'une opération originale de remembrement «écologique» comprenant :

- une Réserve naturelle de 150 hectares;*
- un remembrement paysager de 1500 hectares, en agrandissant les parcelles sans bouleversement;*
- un remembrement classique en zone de plaine déboisée sur 3 000 hectares.*

Une telle opération, pour exemplaire qu'elle soit dans ses objectifs et sa méthode, trouve néanmoins, du point de vue du Parc, ses limites dans le fait que le Parc n'est pas «prévu» dans la procédure de remembrement (commissions de travail, etc...) d'où le risque de voir les objectifs originaux perdus de vue.

ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le Parc des Vosges du Nord (1980) a pu constater l'absence d'épuration des eaux usées dans un grand nombre de communes rurales et, simultanément, la méconnaissance et la méfiance des élus pour le système d'épuration par lagunage (Simple système d'épandage des eaux qui se purifient par l'action de l'air et du soleil), renforcée par l'hostilité manifestée par de nombreux responsables de l'administration pour ce système, alors que le Parc le considère, à contrario, comme rustique, fiable, peu coûteux et bien adapté aux petites communes.

Aussi, le Parc a-t-il cherché les moyens d'informer les élus sur le lagunage et de le comparer avec les autres systèmes.

Une trentaine d'élus ont pu être sensibilisés à cette solution aux problèmes de pollution domestique sous forme de deux demi-journées d'information.

Plusieurs communes ont, par la suite, adopté ce système d'épuration.

Ces deux exemples tendent à montrer le rôle des Parcs Naturels Régionaux comme vulgarisateurs d'une innovation technologique, appropriée à des milieux fragiles et disposant de peu de moyens financiers.

Par ailleurs, les Parcs n'ont pas négligé la création et la gestion d'espaces naturels protégés, en raison de leur intérêt biologique exceptionnel. En ce sens, il est bien certain que la protection de la nature n'est pas le seul fait des Parcs Nationaux.

e - Patrimoine paysager

Pour la plupart d'entre eux, les Parcs Naturels Régionaux s'enorgueillissent de paysages attractifs et diversifiés, ayant échappé aux processus de banalisation de l'espace rural, engagé depuis le début du siècle par les phénomènes d'arrasement de haies, des talus etc...

Un autre domaine d'action est celui de l'intervention écologique des milieux qui est la base d'information indispensable aux actions ultérieures de protection et de gestion.

DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT, une étude a été effectuée à la charge de l'Etat, pour être incorporée au S.D.A.U.

Elle a donné lieu à l'établissement de deux documents cartographiques figurant :

— le premier :

- les éléments structurant du paysage,
- les caractéristiques du bâti,
- les unités paysagères;

— le deuxième :

- les différents sites caractérisés par la végétation,
- la présence de la faune,
- les sites d'intérêt particulier au point de vue scientifique.

Le rapport consacré à l'environnement en présente les données et énumère en annexe les sites d'intérêt botanique, ornithologique, entomologique et historique, avec leur description physique, leur état, les sources de documentation et les moyens de protection préconisés.

Une étude complémentaire a pour objet de noter ces différents sites en fonction de leur intérêt national, régional et local afin d'adapter les mesures administratives de protection à leur importance.

L'ambition du processus d'élaboration du S.D.A.U. est de constituer un ensemble de données environnementales qui pourra servir de base aux décisions d'aménagement qu'il s'agisse de document d'urbanisme, de plan de remembrement ou d'équipements nouveaux.

Ils ont aussi cherché à maintenir ce patrimoine paysager et à définir des moyens optimum de sa gestion.

CONSERVATION DU PAYSAGE DE BOCAGE

Le paysage du Parc de Brotonne se caractérise par l'existence de zones bocagères importantes. Le Parc travaille donc au maintien de cet aspect particulier de son territoire.

Aussi, avec un groupe d'élus de six communes où l'entretien des haies posait problème, le Parc a-t-il décidé l'acquisition d'une tailleuse de haies, permettant un entretien rationnel et peu onéreux des haies, plutôt que leur suppression.

Ainsi, en permettant une collaboration intercommunale, et en apportant des financements complémentaires, le Parc crée une alternative à la politique classique qui consiste, jusqu'à présent, à arracher les haies pour supprimer les problèmes d'entretien.

De plus, parallèlement à cette action de sauvegarde, le Parc de Brotonne mène une campagne d'encouragement à la plantation d'essences régionales, notamment sous la forme de haies brise-vent, avec une aide financière substantielle aux personnes physiques et morales qui replantent (1976-1979).

Les Parcs Naturels Régionaux s'attachent donc à la préservation de leurs paysages particuliers, mais ils essaient également d'en faciliter la découverte et la « lecture ».

LECTURE DES PAYSAGES

Les citadins, mais également, dans une moindre mesure, les ruraux, ont perdu l'habitude de lire les paysages, d'en déterminer les raisons objectives, l'intervention de l'homme etc...

Pour remédier à cela, le Parc de Normandie-Maine a mis en place (1979) en liaison avec les associations locales, des équipements légers permettant une meilleure découverte des paysages les plus intéressants (tables d'observation, sentiers de découverte, brochures pédagogiques...). Ces équipements sont destinés à tous les « usagers » du Parc (scolaires, habitants, visiteurs).

Le Parc assure le financement de ces opérations, avec l'idée que, de la connaissance des sites, naîtra leur respect et le souci de l'intégration des activités humaines en leur sein.

Seuls les Parcs Naturels Régionaux ont mené cette politique intégrée de lecture des paysages, différente d'une simple création de «parkings panoramiques» comme on en voit fréquemment.

f - Patrimoine culturel.

La volonté locale qui suscite la création d'un Parc Naturel Régional est souvent l'affirmation d'une partie des élus et des habitants d'un territoire, de lui donner une nouvelle vie, un nouveau développement.

Cette volonté de renaissance trouve le plus souvent sa source dans le souhait de redonner au «pays» le rayonnement et la vitalité qu'il avait dans le passé, et, corollairement, de puiser, dans ce passé culturel, pour recréer des liens communautaires permettant d'affronter la situation présente.

L'aspect culturel est donc une préoccupation entière des Parcs Naturels Régionaux.

ANIMATION THÉÂTRALE

L'objectif du Parc de la Montagne de Reims a été d'apporter le théâtre là où il ne va jamais, c'est-à-dire dans le monde rural et de susciter un rappel de l'animation traditionnelle rurale : les veillées et les conteurs.

L'expérience a été menée par la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture (F.R.M.J.C.) et mise en place par le Théâtre Populaire Jurassien.

Elle s'est traduite par une animation scolaire dans l'après-midi, avec un ou deux comédiens par classe, faisant jouer les élèves, et un spectacle court, gratuit et «facile» le soir pour tous.

Le village qui accepte cette animation met à disposition de la troupe un local (autaut que possible en dehors des salles «officielles»), chez l'habitant qui dispose d'une grande pièce pour trente ou quarante personnes, ou dans un autre lieu tel que gîte rural, pressoir à vin... etc...

Les invitations sont distribuées localement (exceptionnellement sur deux ou trois communes).

Les repas des comédiens sont pris chez l'habitant.

Treize villages ont été concernés par cette animation, ainsi que tous les élus et tous les enseignants du Parc.

Les actions s'accompagnent souvent d'une aide aux associations qui animent la vie sociale et culturelle sur le territoire du Parc. Seule la structure pérenne du Parc permet une telle politique de longue haleine impossible par exemple dans le cadre d'un contrat de pays...

PROMOTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le Parc a encouragé pendant toute l'année 1979 la création d'associations (Groupes Archéologique, Ornithologique, Association pour la Promotion des Produits Fermiers, Associations des Maisons Normandes etc...) en leur apportant un soutien technique et matériel dans leurs actions.

De plus, dans plusieurs cas, le Syndicat Mixte a décidé de confier la gestion d'équipements importants à des associations locales.

P.N.R. de BROTONNE.

2 - UNE GESTION DIFFÉRENTE ET CONCERTÉE DE L'ESPACE

Au cours de leurs quinze années d'existence, les Parcs Naturels Régionaux se sont trouvés confrontés au problème de la gestion de l'espace.

Grâce à leur excellente connaissance du terrain, leur insertion dans le tissu social leur a permis, à partir d'une bonne connaissance des «usages» du sol, de mener une politique originale en la matière.

Celle-ci s'est moins exprimée dans l'application de règlements que dans la mise en œuvre d'une gestion adaptée aux espaces, considérés dans l'économie moderne comme marginaux (marais, zones pastorales, et autres territoires en déshérence), en tenant compte de leurs caractéristiques propres sans que les préoccupations économiques en soient absentes.

De très nombreuses actions particulièrement novatrices ont été mises en place dans ce domaine. La plus connue d'entre elles est certainement celle de Corse où débroussaillage du maquis, pâturage contrôlé et protection contre l'incendie ont été utilement associés. Mais nous ne nous y arrêtons ici que très peu, une plaquette spécifique sur la gestion du milieu naturel ayant été réalisée par la Fédération des Parcs Naturels de France.

GESTION DE TERRES MARGINALES

Quatre vingt quinze hectares appartenant à l'Etat ont été mis à la disposition du Parc de Brotonne.

L'état du terrain (prairies marécageuses diversifiées) en fait un conservatoire naturel de flore et de faune, mais l'absence d'entretien les a conduit à une banalisation écologique.

Ainsi, l'objectif du Parc est la reconstitution de la richesse de ce milieu à moyen terme.

Pour assurer cette reconstitution, le Parc (1979) a décidé d'utiliser pour l'entretien de ces terres en déshérence, des animaux domestiques, de races abandonnées dans l'agriculture moderne, sous forme d'un élevage extensif.

On trouve dans cet exemple la conjonction d'une volonté de gérer « autrement » l'espace et de maintenir un capital génétique.

Cependant, dans certains cas où la demande foncière a pris une ampleur exceptionnelle pour la construction de résidences principales ou secondaires, l'extraction de matériaux..., c'est l'espace rural dans son ensemble qui est menacé de désagrégation.

Plusieurs Parcs, placés devant une telle situation, ont eux-mêmes donné les impulsions nécessaires à la bonne mise en œuvre d'actions indispensables telles que l'élaboration de Plans d'Occupation des Sols, de Zones d'Environnement Protégé, de programmes de structuration foncière et ont souvent eux-mêmes coordonné leur exécution.

Cette intervention est souvent complétée par un appui technique, une sensibilisation, voire une formation complémentaire auprès des responsables locaux de l'aménagement.

En définitive, si les Parcs Naturels Régionaux utilisent les mêmes outils réglementaires que n'importe quelle administration ou collectivité locale, **ils se différencient** par des pratiques originales dans l'application de ces mesures.

DES ZONES D'ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ « PILOTES »

(Une Z.E.P. est un plan d'occupation des sols léger, opposable au tiers - texte juillet 1977 -).

En intervenant dans la réalisation de sept Zones d'Environnement protégé communales, le Parc du Pilat a, dans un premier temps, considéré qu'il était bénéfique de collaborer avec la Direction Départementale de l'Équipement et la Direction Départementale de l'Agriculture.

Ces opérations se singularisent plutôt par la façon dont la dite procédure a pu être mise en œuvre avec le soutien du Parc qui y a affecté un de ses agents à temps complet.

Il convient de noter également le déclenchement (et le suivi) d'un certain nombre d'actions connexes induites par la réflexion menée dans le cadre de la Z.E.P. :

— *Opération de pédagogie de l'architecture et de l'environnement avec les enfants d'une école primaire;*

— *Réflexion collective sur l'intérêt architectural d'un petit bourg rural et mise place, avec la collaboration de l'architecte départemental des Bâtiments de France, d'une réglementation conservatoire spécifique intégrée au règlement de la Z.E.P.;*

— *Opération de remise en valeur de sectionnaux et de communaux en friche, dans une commune de montagne;*

— *Réhabilitation d'un important bâtiment communal.*

... Toutes actions auxquelles le Parc participe, en première ligne, aux côtés des municipalités.

Plus globalement, l'originalité et l'intérêt de l'intervention du Parc résident :

— Dans le fait évident qu'en l'absence de moyens supplémentaires (en hommes et en matériels) que le Parc a apportés en la matière, l'administration n'avait pas été en mesure d'entreprendre l'étude simultanée d'un tel nombre de Z.E.P.

— Dans la pluridisciplinarité de l'équipe « Parc ». En effet, le coordinateur du Parc pour les Z.E.P. fait appel, tour à tour, à tel ou tel de ses collègues spécialisés en fonction des matières évoquées... Ce mode d'intervention semble particulièrement adapté au type « multidirectionnel » de réflexion qu'exige l'étude d'une Z.E.P.

— Dans la disponibilité du personnel Parc qui est en contact étroit avec les municipalités, et bénéficie également d'une bonne connaissance du milieu.

3 - MAINTIEN D'UN NIVEAU D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUFFISANT ET DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS LOCALES

Aux actions charnières entre la conservation du patrimoine et le développement économique, qui constituent pour les Parcs Naturels Régionaux un de leurs créneaux privilégiés, peuvent se rattacher leurs interventions en faveur du développement des ressources et des productions locales.

Il faut bien reconnaître que cette évolution de l'intervention des Parcs vers de développement économique n'est pas la conséquence d'une directive ministérielle. Il s'agit d'une initiative venue de la base.

La proximité des réalités locales, la volonté de s'attacher à donner à leurs habitants des conditions de vie meilleure ont conduit les Parcs à globaliser leurs actions.

Ce mouvement s'est, semble-t-il, trouvé accéléré par la crise économique depuis 1973, dans la mesure où les Parcs et leurs élus ont voulu trouver sur place les moyens (mêmes modestes) de créer de l'emploi.

A la différence des Parcs Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux comptent des populations importantes sur leurs territoires, par conséquent ils ne peuvent être crédibles que dans la mesure où ils prennent en compte les problèmes quotidiens de ces populations.

Un document commun à la Fédération des Parcs Naturels de France, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat a été édité en ce début d'année 1982 et traite en détail de cet aspect de l'action des Parcs.

PROGRAMME TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tant sur le plan des équipements que sur celui de l'animation, le Syndicat Mixte du Parc du Haut-Languedoc s'est préoccupé depuis sa création de favoriser le développement économique de cette région de moyenne montagne.

— Création d'ateliers-relais pour l'installation des jeunes;

— Création d'équipements favorisant la vie relationnelle entre les différents agents économiques et leurs chambres consulaires;

— Animation de groupes d'artisans et de commerçants.

En 1981, une action d'envergure a été mise en place, au travers de l'organisation des foires de promotion des produits du terroir du Parc.

Cette action a reçu un accueil très favorable de la part des entreprises et du public.

Le Parc a tenté de se donner les moyens d'assurer un prolongement à ces opérations, en vue de mettre en œuvre un programme de fond pour le développement économique du Parc.

Un programme triennal (1981-1984) a donc été élaboré, en collaboration avec les organismes consulaires. Ce programme comporte trois volets essentiels et complémentaires :

1) L'organisation et la coordination des différentes filières de production (agro-alimentaire, bois, pierre et études de marchés par filière et par produit).

2) *Des opérations de promotion des entreprises du Parc. Ces opérations seront engagées à partir de la mise en place d'une marque collective et d'un label de qualité : « Les produits du terroir du P.N.R. du Haut-Languedoc ».*

3) *La détection des besoins en assistance technique des entreprises (réorganisation des entreprises, création de produits nouveaux).*

L'exemple que nous venons de citer constitue néanmoins une sorte de « cas limite ». D'une manière plus générale, les interventions des Parcs en faveur du développement économique de leurs territoires ont pris trois formes essentielles :

- le développement,
- la promotion,
- et le maintien des services.

a - *Le développement* ou le maintien des activités économiques rurales (agricoles, artisanales ou commerciales), qui nécessitent le plus souvent l'intervention et la mise en œuvre de techniques de productions nouvelles.

RELANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR L'ILE D'OUessant

Le Parc d'Armorique a décidé de mettre en place une politique de relance de l'activité agricole dans l'île d'Ouessant (1976-1979).

Pour le Parc il fallait relancer des activités agro-pastorales dans une île tombée en friche et en voie de dépopulation.

Un ingénieur agronome a été mis à la disposition des éleveurs par le Parc sur l'île pour étudier et mettre en place une structure susceptible de relancer une dynamique agricole dans la population ouessantine.

En 1977, un essai est fait sur 3 hectares.

En 1980, 50 hectares sont exploités.

Une association locale souscrit un Plan de Développement Rural qui prévoit de défricher 100 hectares en 5 ans.

On plante des pommes de terre, des primeurs, des plantes tinctoriales, médicinales; on élève des moutons. En été, un marché hebdomadaire commercialise directement la production. En liaison avec un centre de filature et de tissage, un atelier de teinture se met en place.

L'impact psycho-sociologique a été important dans la population ouessantine. Elle a redécouvert des formes de culture qu'elle croyait mortes (fêtes de la moisson, du cochon...).

De plus, trois emplois ont été créés directement. A terme, une vingtaine le seront (teinture, tissage, filature).

Pour le Parc, cette opération présente trois dimensions :

- *Une dimension humaine : rendre à un groupe humain le sens de ses responsabilités sur le territoire qu'il est appelé à gérer;*
- *Une dimension « patrimoine-environnement » : elle est intimement liée à la mise en œuvre d'une conservation dynamique de ce patrimoine.*
- *Une dimension économique : elle a pour conséquence le maintien en place d'une population.*

ÉLARGIR LE MARCHÉ DU PIN MARITIME

Le Parc des Landes des Gascogne a souhaité, en collaboration avec les organismes consulaires, élargir le marché des transformateurs locaux du pin maritime.

Des libres services proposant la vente directe, aux consommateurs de toutes les fabrications en bois de pin maritime seront installés en période estivale 1982 dans des locaux mis à disposition, soit par des communes soit par des particuliers (usines désaffectées...).

Ces locaux devront être situés à proximité immédiate de grands axes de circulation. Seront présentés et vendus au public tous les produits à base

de pin maritime : panneaux particules, lamellés-collés, aboutés, bois déroulés, parquets, lambris toutes catégories, bois de menuiserie.

Du mobilier en pin maritime sera présenté sous forme de kit : bureaux, étagères, lits, plans de travail, garnitures de cuisines etc...

Ces stands de libre-service seront installés pendant la durée de grande affluence (15 juin - 30 septembre). Ils donneront lieu à la remise de brochures d'utilisation des produits, ainsi qu'à des schémas suggérant les multiples possibilités d'emploi.

Ils seront tenus par des animateurs saisonniers rétribués par les professionnels du bois, les Chambres Consulaires et le Parc.

b - La promotion de productions liées aux ressources locales, conditionnée par un effort d'amélioration de la qualité.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ CIDRICOLE

Dès 1977, le Parc de Normandie-Maine a souhaité maintenir et développer l'activité cidricole que la profession et l'administration considérait alors comme sans avenir.

Pour cela, une approche globale (scientifique, ethnologique, sociologique, économique) a été utilisée.

Ainsi, de 1977 à 1980, a eu lieu un recensement scientifique des variétés locales de pommiers et de poiriers et la création de trois vergers conservatoires.

De 1978 à 1980, devant l'intérêt des agriculteurs pour cette action, le Parc a mis en place un programme global d'actions, présenté aux professionnels : voyage d'étude avec les agriculteurs, création d'associations de producteurs, actions de sensibilisation.

En 1980, un travail a été engagé avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) sur la qualité des moûts. Le Parc a favorisé la plantation de vergers basse-tige expérimentaux, (poiriers) et de référence (pommiers). Il a lancé une étude de commercialisation et a mis en place des circuits de commercialisation fermière.

Il faut remarquer dans cet exemple que les organisations professionnelles et l'administration n'étaient pas du tout motivées au départ. L'action s'est engagée directement avec les agriculteurs intéressés après vérification de l'intérêt économique actuel d'une telle production. Aujourd'hui c'est une réussite commerciale...

La collaboration qui s'est créée sur ce programme avec le Parc de Brotonne voisin a permis de déboucher sur une démarche d'ensemble qui a donné la possibilité d'acquérir une véritable crédibilité vis-à-vis de la profession.

Un document commun sur le cidre a été réalisé en 1982.

Ainsi, les Parcs Naturels Régionaux de Normandie-Maine et de Brotonne en prenant en compte une production locale considérée comme « marginale » car trop ancienne, et en y appliquant des techniques modernes de commercialisation et de génétique arboricole, ont réussi à mobiliser les organisations professionnelles sourdes dans la plupart des cas à ce type de préoccupations.

« L'ATELIER DU PARC »

Dans le Parc du Pilat, la production de soie a été une activité traditionnelle.

L'élevage du ver à soie, la culture du mûrier, le moulinage et le tissage ont été des activités prospères. Avec l'évolution des techniques et la concurrence de l'Extrême Orient, ne subsistent plus maintenant que le moulinage et le tissage.

Là s'arrêterait toutefois la « filière soie », puisque la confection du produit fini était faite ailleurs. Une étude de marché réalisée spécialement par la Chambre de Commerce a permis de déceler un étroit créneau : la fabrication d'articles de soie naturelle haut de gamme.

Mais, plus qu'une étude de marché, ce travail a également permis de recenser des clients potentiels pour une éventuelle entreprise. Dès lors est venu s'ajouter au groupe de travail de départ, le Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (C.E.T.I.H.).

La Direction du Parc a alors proposé la création d'une association comprenant essentiellement des élus et des professionnels (tisseurs et mouliniers) du canton, concernés par la production de soie (Canton de Pélussin).

Le groupe de travail et l'association ont décidé d'étudier ensemble la création d'une entreprise de confection et de retenir la « coopérative » comme formule juridique. L'Union des Coopératives Rhône-Alpes est alors venue rejoindre le groupe de travail (U.R.A.C.).

Dans le même temps, le Syndicat Mixte du Parc, qui possédait de vieux bâtiments industriels, a été sollicité, et a donné son accord pour aménager ces locaux et les louer à cette éventuelle entreprise.

Le projet a fait l'objet d'un dossier établi sous la responsabilité du Parc et dans une perspective de création de 10 emplois, chiffre susceptible de concilier les impératifs de la productivité et le respect d'un certain état d'esprit « coopératif ».

L'Agence Nationale pour l'Emploi a ensuite procédé au recrutement dans le canton de Pélussin de 10 jeunes femmes demandeurs d'emplois, qui ont accepté d'adhérer à la formule « coopérative », et de suivre une formation professionnelle de haut niveau dans le domaine du travail de la soie.

Par ailleurs, l'une de ces femmes ayant déjà une expérience, à la fois technique et commerciale dans l'industrie de l'habillement, a accepté, au moins provisoirement, la gérance de la Coopérative.

D'autre part, l'Association a décidé de devenir actionnaire de la Coopérative.

L'ensemble du dossier a donc pu être présenté par la Coopérative nouvellement créée, aux différentes instances : F.I.D.A.R., Conseil Régional, Conseil Général, et Crédit Agricole, en vue d'obtenir les aides habituelles à la création d'entreprises.

Le Syndicat Mixte du Parc a, de son côté, sollicité le concours financier du Conseil Régional et du Ministère de l'Environnement pour l'aménagement des locaux.

La formation professionnelle a commencé en mars 1980; les aides financières ont été attribuées et ont permis l'aménagement des locaux et l'équipement de la Coopérative.

L'entreprise a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 1980, à l'issue de la formation professionnelle. Elle travaille actuellement en sous-traitance, pour des maisons de Saint-Etienne et de Paris, mais il est d'ores et déjà envisagé de passer à la fabrication de modèles qui seraient propres à l'entreprise.

Aujourd'hui, l'effectif de la Coopérative a pu être porté à 14 emplois.

c - *Le maintien ou la reconstitution d'un réseau minimum de services commerciaux et artisanaux dans les communes rurales dépeuplées.* Le rôle joué par le commerce et l'artisanat en milieu rural est essentiel. Les activités commerciales et artisanales ont une fonction d'animation de la vie locale non négligeable, et elles constituent bien souvent un obstacle à l'exode rural.

ACTION EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

C'est pour répondre à la volonté exprimée ci-dessus que le Parc du Lubéron a été amené à engager une action sur ce thème en 1979.

Cette action se situe à deux niveaux :

- aide à l'installation de particuliers;
- implantation de commerçants et d'artisans à l'initiative des communes, lorsqu'il y a carence de l'initiative privée.

1) *L'aide à l'installation de particuliers.*

Sur des fonds propres qui lui ont été affectés pour les années 1979-1980, le Parc du Lubéron a pu instaurer une prime d'aide à l'installation de commerces ou d'artisans.

Cette prime était notamment accordée aux entreprises qui, ne justifiant pas d'un investissement supérieur à 70 000 F, ne pouvaient bénéficier des différents concours de l'Etat.

Or, en zone de montagne, les investissements ne dépassent que rarement un tel seuil, et peu d'opérations étaient primées par l'Etat.

Cette prime était accordée aux seuls commerçants et artisans régulièrement inscrits au Registre du Commerce ou des Métiers, et après étude de faisabilité effectuée par la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers.

Ainsi, ont déjà été primées cinq opérations, en même temps qu'étaient étudiés les problèmes de locaux, aménagement de locaux et logement du commerçant ou de l'artisan.

Programme en cours d'élaboration :

— *Recensement exhaustif des commerces et services et de l'artisanat dans les communes rurales.*

2) *Implantation d'artisans et de commerçants à l'initiative des communes.*

Fréquemment, dans les communes rurales, le maintien des activités commerciales ou artisanales se heurte à une carence totale de l'initiative privée.

Dès lors, la commune doit s'y substituer.

Plusieurs dossiers sont en cours d'élaboration :

— *réouverture d'une boulangerie à Viens;*

— *réouverture d'un « bistrot » de Villars;*

— *réouverture du débit de boissons à Saint-Martin de Castillon.*

4 - LE TOURISME ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR

Parce que leurs territoires possèdent des richesses devenues rares dans le monde contemporain qui induisent une fréquentation touristique importante, les Parcs Naturels Régionaux s'efforcent de réaliser une certaine maîtrise de ce phénomène qui constitue, selon les cas, une charge ou une possibilité d'animation économique.

De ce point de vue, les moyens nécessaires au développement des activités de plein-air sont largement aidés dans les Parcs au même titre que les structures d'hébergement léger.

En revanche, la réalisation de formules touristiques qui menaçaient de porter atteinte à l'équilibre naturel ou socio-économique de leurs territoires se sont par contre heurtés à leur opposition.

RANDONNÉES « A LA DÉCOUVERTE DES VOSGES DU NORD »

Les objectifs du Parc des Vosges du Nord, en organisant des randonnées à travers son territoire étaient les suivants:

— *faire connaître, aimer et respecter les Vosges du Nord par le grand public;*

— *mobiliser les associations et individualités locales compétentes pour travailler dans le but précité;*

— *faire connaître et comprendre l'environnement dans sa globalité en multipliant les thèmes;*

— *créer une animation estivale pour rendre les Vosges du Nord attractives au niveau touristique;*

— *créer un lien entre le Syndicat Mixte du Parc et les habitants.*

Pour ce faire, le Parc a mis au point un programme annuel (variable en fonction des années) allant de 20 à 50 sorties ayant des thèmes très divers : oiseaux, faune, flore, forêt, châteaux, églises...

L'animation de la randonnée est confiée à une personne connaissant parfaitement le sujet traité (bénévole compétent, technicien du Parc). Le Syndicat Mixte coordonne l'ensemble de l'opération et assure l'information auprès du public.

Ces randonnées sont gratuites et il n'y a pas d'inscription préalable.

Les résultats ont été largement positifs.

Les sorties sont très fréquentées : de 25 à 50 personnes à chaque fois dont plus de 50 % d'habitants du Parc.

Cette action donne l'occasion à des personnes très compétentes d'affronter un public et d'en connaître les interrogations. Elle offre aux techniciens du Parc la possibilité d'un dialogue direct avec le public.

Depuis, la formule a été reprise par d'autres organismes Office National des Forêts, Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne, etc...

DÉVELOPPEMENT DU SKI DE FOND

Le Parc du Vercors participe activement à la prise en charge par les communes et les associations d'utilisateurs, du développement du ski de fond.

Aussi, dans le Massif des Coulmes, qui touche 5 communes, le Parc a mené une opération qui consiste à aménager simultanément des pistes de ski de fond et une Réserve Naturelle de 3000 ha.

Pour les zones de ski de fond, le Parc résout les problèmes techniques, juridiques (propreté et paysages, sécurité) et aide au montage financier. Il met en place des équipements d'accueil.

La Réserve Naturelle jouxte la zone de fond, le Parc en assure le montage technique et juridique comme l'inventaire biologique ou l'observation de la qualité des eaux.

L'objectif est de faciliter une approche pédagogique dans la Réserve pour les populations a priori attirées par le ski de fond.

5 - L'INFORMATION & LA PÉDAGOGIE DE TERRAIN

Dans leurs différentes démarches, les Parcs Naturels Régionaux ont réservé une place particulière à l'information en direction des adultes aussi bien qu'à la pédagogie.

L'information destinée aux habitants des Parcs comme à leurs visiteurs prend la forme de nombreuses publications, courriers et guides des Parcs notamment.

De ce point de vue, les Parcs Régionaux ont voulu se donner grâce à la création de l'Atelier de Recherche des Parcs pour l'Expression Graphique et l'Édition (A.R.P.E.G.E.) une image commune au plan de la présentation de leurs brochures.

Cette volonté d'information se concrétise également dans les nombreuses « Maisons » que les Parcs consacrent à telle ou telle activité ancienne, à telle ou telle spécialité botanique etc...

L'ouverture des Parcs Régionaux à la population scolaire, de la maternelle à l'université, a été une de leurs préoccupations constantes, en dépit de la parcimonie avec laquelle leur fut allouée l'aide du Ministère de l'Éducation.

Par l'importance du public scolaire accueilli et par la diversité et la qualité des activités organisées, les Parcs Naturels Régionaux sont sans doute, de tous les organismes extérieurs à l'Éducation Nationale, ceux qui prennent la plus large part au développement d'une pédagogie de terrain.

ÉCHANGES DE CLASSES URBAINES & RURALES - ÉCHANGES DE CLASSES INTER-PARC

- *Par le développement des capacités d'accueil, le Parc du Morvan a privilégié les échanges de classes rurales et de classes urbaines, les échanges d'enfants scolarisés entre Parcs Naturels Régionaux, l'hébergement familial d'enfants.*

Treize centres d'accueil de scolaires ont ainsi été mis en place.

- *Une expérience pilote de formation de formateurs à la pédagogie de l'environnement a été réalisée dans le Parc de la Montagne de Reims, en tentant d'utiliser un village comme support pédagogique.*

Un village est un milieu complexe dont l'observation attentive est riche d'enseignements.

L'objectif est de sensibiliser les enfants et de leur apprendre à percevoir le cadre bâti et l'histoire de leur village.

Pour ce faire, pendant deux journées, vingt instituteurs pour la plupart enseignants dans les écoles des villages du Parc ont effectué une découverte de la commune d'Avenay-Val-d'Or.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- *L'observation du village et de son site de différents points de vue;*
- *La découverte de plusieurs types de maisons;*
- *L'utilisation des archives communales;*
- *Enfin, la description et l'étude d'un bâtiment communal.*

Cette action a pu être par la suite démultipliée par les enseignants présents au niveau de leurs classes.

Si ce florilège vous laisse sur votre appétit d'actions concrètes, il vous suffira de vous reporter aux plaquettes relatives aux différents domaines d'actions pour être rassasié.

Nous voici à la fin de la présentation de l'actif des Parcs Naturels Régionaux.

Leurs caractères originaux, leurs points forts, leurs domaines d'actions ont été présentés, sans trop de complaisance.

Mais il y a aussi des problèmes n'ayant pas que des causes externes et qui ne facilitent pas l'action quotidienne des Parcs.

Il faut aborder et dépasser ces problèmes d'aujourd'hui pour être prêt à affronter les perspectives pour l'avenir.

QUINZE ANNÉES D' ACTIONS :

LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

En abordant le côté négatif du bilan des Parcs Naturels Régionaux, il convient de bien distinguer les problèmes et les échecs.

Les échecs, ce sont les objectifs qui ont été annoncés et n'ont pu être atteints. Il aurait été intéressant d'en mettre en évidence un certain nombre qui paraissent représentatifs, aussi bien au niveau des projets ponctuels que d'objectifs plus généraux.

Mais nous n'avons guère entendu les équipes ou les élus parler en détail des échecs.

Les problèmes, eux, ont été abordés plus facilement : ils constituent les difficultés et la réalité quotidienne de l'action des Parcs.

Les comprendre mieux, c'est aussi saisir plus nettement les conditions, l'intérêt, la difficulté et l'ambition des actions elles-mêmes.

Les problèmes particuliers aux Parcs correspondent en gros... à leurs points forts.

I - LA FRAGILITÉ DE LA CHARTE

Point fort des Parcs, la Charte est un outil remarquable par sa souplesse. C'est aussi un engagement fragile.

La Charte constitue une règle du jeu. C'est un ensemble contractuel qui régit et relie les avantages que les partenaires peuvent escompter, et les contraintes auxquelles ils seront soumis s'ils « jouent le jeu ».

Par exemple :

« Plus de moyens (techniques, financiers), pour un développement plus respectueux du milieu ».

Deux circonstances peuvent faire éclater un tel contrat :

- L'un des partenaires s'aperçoit qu'il peut obtenir les avantages sans assumer les contraintes et la règle qu'ils avaient acceptés au départ.
- L'un des partenaires s'aperçoit qu'il peut obtenir en ne « jouant pas le jeu », des avantages supérieurs à ceux qu'il peut attendre en « jouant le jeu ».

Ces deux problèmes se posent quand il s'agit du respect des Chartes.

Dans le Parc de la « Grande Montagne », la commune de « Villard », membre du Parc, reçoit une proposition d'installation d'un gros centre touristique intégré, alléchante pour l'emploi et le développement considérable de la commune.

Certes, celle-ci est contraire à la Charte, mais certains élus plaident pour le gros centre touristique, plein d'avenir. La commune peut alors envisager de quitter le Parc.

Jusqu'à quel point les communes s'engagent-elles dans un Parc Naturel Régional ?

Le Parc des « Grands Arbres » décroche pour la commune des « Essarts » une subvention pour l'aménagement d'un bord de rivière. Or la commune sait que l'argent de cette subvention vient de la région pour 60 % et du département pour 40 %, qui ont chacun décidé par un vote de subventionner l'aménagement des berges de la rivière. Le Parc semble ainsi n'être qu'une simple boîte aux lettres, voire un parasite; il est transparent.

Dans ces conditions, l'intérêt pour « Les Essarts » de participer aux aspects contraignants ou novateurs du Parc s'estompe puisque pour cette action autant d'argent aurait pu être obtenu de la part de la région et du département. Le jeu risque alors de se désamorcer, de se disloquer.

Si chaque action est prise de manière indépendante, le risque est très fort. Le risque se renforce encore s'il est indispensable pour les membres ou les élus du Parc de recommencer à plaider auprès de chaque partenaire, chaque action d'un programme... qui avait déjà été accepté par tous lors de l'élaboration de la Charte.

Les menaces sur la Charte sont aussi bien le fait des communes (qui calculent leur propre intérêt), des départements et régions si leur politique diffère sur un point de celle du Parc et de l'Etat (les services départementaux tendent à privilégier leurs propres projets par rapport aux impératifs de la Charte).

Le problème est courant dans les Parcs.

Les questions suivantes sont importantes :

- Vis-à-vis de qui les partenaires sont-ils engagés ?
- Quel bénéfice retirent-ils du fait de « jouer le jeu », **qu'ils ne pourraient obtenir autrement ?**
- Quelle est la pénalité correspondant au fait de rompre le contrat ?
- Les engagements dans le Parcs sont-ils compatibles avec les autres engagements (locaux, régionaux, nationaux) que jouent les partenaires ?

2 - INSTITUTION NOUVELLE ET DIFFÉRENTE ? INSERTION DIFFICILE

Si le territoire du Parc connaît souvent une densité de population affaiblie, la densité du tissu politique et administratif reste le même qu'ailleurs. Les Parcs rencontrent donc la difficulté naturelle qu'il y a à se faire une place sur un territoire déjà entièrement occupé et « pris en main ».

Les Parcs ont, de plus, des domaines d'intervention très variés, une vocation de lieu de concertation et de dialogue. Ils ne peuvent éviter le contact et se trouvent donc tous les jours, au fil des actions, confrontés aux autres institutions, aux élus politiques et professionnels, aux services de l'Etat.

Comme ils ont des préoccupations propres et, dans une certaine mesure, **différentes**, les tensions sont inévitables.

Là encore, les situations locales qui en résultent sont très variables. Certaines se reproduisent pourtant régulièrement, en voici quelques exemples.

a - Les « empêcheurs d'aménager en rond »

Dans le Parc de la « Petite Montagne », les Télécommunications veulent installer un relais Hertzien juste **en face** du « Monument Merveilleux ».

Le Président l'apprend, rencontre le Directeur Départemental des Télécommunications, qui lui apprend que si l'on voulait mettre le relais ailleurs, il en faudrait deux au lieu d'un.

Le Président écrit au Ministère de l'Environnement et relance ce dernier chaque fois que les P.T.T. insistent... sans effet.

Les P.T.T. réduisent leur projet de 20 m., et attendent le feu vert.

Le Ministre de l'Environnement dit :

« Laissez-les mettre le relais. C'est contraire à votre Charte ? Elle n'est pas opposable au tiers. Le site est en instance de classement ? Ce n'est pas encore fait ».

Il s'agit là encore d'un problème de respect de la Charte. Celle-ci engage l'Etat, représenté par le Ministre de l'Environnement. **Or, celui-ci, bien souvent, ne déploie qu'un effort modéré pour veiller à l'application de la Charte.**

Comment espérer dans ces conditions que les autres services de l'Etat, plus puissants, s'embarrassent d'un tel document quand il s'agit de mener à bien leurs projets ?

Cet état de fait fréquent est pour de nombreuses équipes de Parcs une source d'inquiétude et de conflits.

b - L'environnement ? Un fardeau lourd à porter ?

La sauvegarde de l'environnement est l'un des objectifs des Parcs Naturels Régionaux. Elle correspond de plus à la sensibilité, à la formation, aux préoccupations des équipes.

Dans les Parcs, les problèmes d'environnement sont donc régulièrement soulevés. Cela amène inévitablement à remettre en cause — donc à compliquer — l'action des porteurs de projets : le Parc devient le « chien dans le jeu de quilles ».

Ce problème est indépendant de la nature particulière des Parcs. Il se pose à quiconque manifeste des préoccupations concrètes d'environnement. Or, peu nombreux sont ceux qui représentent, au niveau local ou départemental, les préoccupations d'environnement. **Les Parcs, en première ligne, prennent tous les coups.** Ils ne peuvent, contrairement aux associations, s'opposer ni aux élus, ni à l'administration.

c - Lourdeur du contrôle administratif et financier

Les Parcs veulent favoriser un développement « horizontal » (qui s'appuie plus sur les solidarités locales que sur les filières verticales) et innovateur. Or les circuits de financement des collectivités publiques sont un modèle de sectorisation et de « non-innovation ». Ils constituent une entrave majeure aux actions des Parcs, les ralentissent ou les mettent en échec.

d - Transparence du budget, inconstance du Parc

Le Parc des « Grands Arbres » verse une subvention pour un aménagement qui intéresse quatre communes réparties sur deux départements. L'origine de la subvention est connue : 20 % du département de la « Belle Rivière », 20 % de celui de la « Grosse Rivière », 30 % du Ministère de l'Environnement, 30 % de la Région. Chacun des partenaires sait d'où vient cette somme et où elle va.

La première conséquence de cette transparence du budget du Parc est d'aggraver la complication administrative : il faudra monter autant de dossiers que de sources de financement. Il en résulte aussi un gaspillage du temps et du travail de l'équipe.

La seconde conséquence de la transparence est de diminuer la crédibilité et la responsabilité du Parc. Celui-ci semble alors être une « boîte aux lettres », au service des circuits de décision et de financement politico-administratifs locaux.

Ceux-ci ont pour tendance naturelle de se renforcer et d'enrichir leurs circuits financiers (par l'apport de l'Etat), sans confier de pouvoir à une institution nouvelle.

Ce qui est en jeu dans le budget, c'est l'intégration du Parc à la société régionale : est-il accepté comme un participant « majeur et responsable » à la vie régionale ? S'il reste transparent, cette intégration est une « absorption », le Parc devient inconsistant. Si le budget devient global, le Parc est réellement intégré, c'est-à-dire qu'il ajoute un ensemble d'éléments nouveaux à la règle du jeu de décision régionale.

La diversité de l'intégration des Parcs au contexte local se traduit par la variété des rôles qu'ils peuvent jouer. Les difficultés de cette intégration peuvent mener le Parc à jouer un rôle qui ne correspond guère à sa vocation ou à voir son rôle non reconnu, ou même nié par ses partenaires.

Trois exemples peuvent illustrer ces points :

— le Parc de « La Belle Campagne » s'est intéressé aux documents d'aménagement.

Aujourd'hui, le temps de l'équipe technique est absorbé à l'excès par l'élaboration de P.O.S., de S.D.A.U., etc... Les mauvaises langues parlent d'une annexe de la D.D.E.

Le Parc de la « Verte Campagne » lui, a réussi, après de longs efforts, à lancer un projet de préservation d'une race domestique menacée. Celui-ci se fera mais... **en dehors du Parc** qui ne participera plus à l'opération. **Sera-t-il même mentionné ?**

A l'inverse, dans le Parc de « La Grande Forêt » une opération de développement de l'artisanat, largement soutenue par la Chambre des Métiers a bien réussi. **Le Parc peut-il revendiquer la paternité de l'opération ?**

Un aspect important de la question du rôle à jouer est le suivant : les Parcs doivent-ils gérer les investissements qu'ils ont promis ? En principe non. En pratique c'est difficile. Ils sont cependant souvent amenés à le faire, en particulier quand les habitants et visiteurs les perçoivent surtout par ces équipements (Ecomusées, Maisons de Parc...). Dans ce cas, l'équipe peut être absorbée par la gestion et son rôle est mis en veilleuse.

Ces difficultés sont communes à toutes les structures d'animation. Quand elles sont importantes, elles engendrent l'insécurité et la difficulté de travailler pour les équipes, l'incertitude pour les élus. C'est le cas dans un certain nombre de Parcs Naturels Régionaux.

La variété des rôles d'un Parc à l'autre s'ajoute aux difficultés qu'ont les Parcs dans leur ensemble à trouver une image et une identité claires, problème qui sera abordé plus loin.

3 - DYNAMIQUE DES ÉQUIPES ET DYNAMIQUE DES ÉLUS

Nous avons mentionné comme un point fort la « mise à disposition » des élus ruraux d'une équipe technique localisée, pérenne, et pluridisciplinaire, associant développement et écologie. Une telle équipe apporte sa compétence et sa motivation et avec elles certaines conceptions du développement et du progrès, des préoccupations et des techniques « alternatives ».

Toute équipe qui fonctionne bien est un groupe porteur d'une dynamique propre, d'un « projet » diffus.

C'est à la fois sa force et son utilité et une source de problèmes entre la dynamique de l'équipe et les projets des élus, il faut trouver une ligne harmonieuse, ou au moins viable.

La recherche d'un équilibre équipe-directeur - président-élus est donc une affaire majeure pour le fonctionnement du Parc.

Outre le caractère « perturbant » de certains aspects de la dynamique des équipes, certains problèmes de relations équipes-élus correspondent à la difficile position charnière des élus. D'un côté, ceux-ci représentent dans les instances du Parc les intérêts de leurs mandants. De l'autre, ils doivent défendre devant ceux-ci les ambitions du Parc.

S'ils privilégient trop le premier point de vue, l'action de l'équipe peut être souvent paralysée; cela arrive dans certains Parcs.

Si le second l'était trop, l'élu serait en difficulté : il faut être élu pour siéger au bureau du Parc... l'inverse est moins indispensable.

4 - UNE VOIE COMMUNE DIFFICILE A TROUVER

A une certaine difficulté d'exister et de s'insérer localement, les Parcs ont répondu par des évolutions et des adaptations très diverses.

Leurs caractères communs, les problèmes similaires qu'ils ont rencontrés se sont également traduits par d'indéniables convergences.

Les Parcs ont-ils pour autant une cohésion réelle, une image claire, une identité commune ?

a - La coordination entre les Parcs

Projets locaux intégrés dans un mouvement national, les Parcs Naturels Régionaux possédaient jusqu'ici quatre sources de coordination :

- une ligne budgétaire commune;
- une tutelle administrative commune;
- la Fédération des Parcs Naturels de France;
- la Conférence Permanente des Parcs (C.P.P.).

Les deux premières se sont affaiblies au cours des dix années écoulées avec le désengagement de l'Etat. Elles ne seront bientôt plus, avec la régionalisation, qu'un souvenir.

La Fédération a permis de constituer et d'entretenir un discours commun sur le plan politique.

La C.P.P. a permis de dégager et de clarifier une doctrine commune sur les actions et les buts des Parcs.

Les deux instances ont donc un rôle de coordination positif.

Deux types de problèmes mènent cependant à s'interroger sur le degré de cohésion des Parcs.

Le premier concerne les difficultés actuelles de la Conférence Permanente des Parcs : les candidatures de directeurs ont été insuffisantes aux dernières élections pour élire un Bureau conforme aux statuts.

En ce qui concerne la Fédération, il serait bon de faire un bilan clair de la participation des différents Parcs à ses travaux.

Le second problème est le petit nombre des actions communes spontanées entre Parcs ou par région. Des rapprochements et des initiatives ont eu lieu dans certaines régions. C'est un fait très positif. Il ne permet pas, cependant, de conclure à une cohésion supra-régionale des Parcs.

L'existence ou l'absence de celle-ci est un élément important à établir. C'est un facteur clé pour envisager le futur des Parcs.

b - « Qui nous sommes ? Eh bien... Mais au fait, qui sommes-nous ? »

Devinette : qu'est-ce qui n'est :

- « — ni une réserve close,
- ni un musée,
- ni un espace aménagé pour la détente des citoyens »

et qui est en même temps :

« — un territoire ouvert qui **essaye** par une **volonté de dialogue** de trouver un équilibre entre leur développement et la protection de leurs richesses naturelles, culturelles et humaines ? »*

C'est un Parc Naturel Régional ?

Il ne semble pas que les Parcs aient réussi à donner d'eux une image claire pour le public, les services de l'administration, les habitants.

« Allo le Parc des Bosquets ? Voilà, je vais en vacances en juillet, j'ai une femme, trois enfants, et je voudrais un emplacement pour ma caravane... vous pouvez m'envoyer les prospectus ? »

Coup de téléphone quotidien au Parc...

En 1980, un projet de plaquette, avec appel à des publicistes extérieurs, n'a pas pu aboutir ; **il n'a pu réunir l'accord des Parcs.**

Caractère « défensif » de la plaquette (ni... ni... ni...), incompréhension du public, incapacité à trouver une manière commune de se présenter simplement : **les Parcs ont visiblement un problème d'image.**

Celui-ci correspond certainement à un problème d'identité.

Pour avoir une identité claire, il faut :

- un ensemble de savoir-faire propre,
- un projet bien défini,
- un rôle reconnu par ses partenaires.

Nous avons vu que ces éléments ne sont pas, pour les Parcs, un acquis commun.

Si de nombreux Parcs ont une identité propre, ils ne peuvent, pour se faire connaître du public, échapper au label, à l'image commune. Avec la décentralisation, il n'y a pour cela qu'une solution : plus de cohésion et d'échange.

5 - LE PROBLÈME DU STATUT DU PERSONNEL

Les Parcs valent ce que valent ceux qui y œuvrent et l'avenir des Parcs repose en partie sur celui des équipes.

Les équipes rassemblent un personnel généralement jeune et qualifié. Leurs membres ont participé avec intensité à la naissance, parfois mouvementée des Parcs. Ils ont accepté en ces débuts des statuts peu sûrs et inégaux entre eux.

Mais, d'un côté, les Parcs sont devenus des institutions en place : l'aventure a fait place à la vie quotidienne. De l'autre, les membres des équipes sont passés de l'euphorie de la nouveauté aux préoccupations d'une vie professionnelle à assurer dans un domaine difficile. Les Parcs ne sont pas seuls dans cette situation, les « pays », les associations de développement ont des problèmes identiques.

Les trois problèmes posés sont :

- **la sécurité de l'emploi** : les Parcs ne cherchent pas à se calquer sur des statuts préexistants (fonctionnaire). Pour une pratique nouvelle il faut des statuts adaptés ; l'objectif n'est pas de favoriser l'immuabilité des équipes. Il existe cependant une sécurité minimale nécessaire, sécurité adaptée au niveau de responsabilité. La sécurité c'est aussi que l'emploi puisse servir de référence ailleurs.
- **le manque actuel de perspectives** : quelle promotion, quelles solutions sont possibles pour un membre d'une équipe ?
- **les disparités**, à qualification égale, des statuts actuels : durée des contrats, couvertures sociales, montants des salaires, références obtenues.

* Extrait d'une plaquette éditée par la Fédération.

Ceci a amené l'ensemble des Parcs à poser le problème et à chercher des solutions locales et nationales. Une commission spéciale a été mise en œuvre sur le statut à la C.P.P., le travail élaboré n'a jamais vu de concrétisation pratique, faute de volonté politique de la Fédération. Si, dans certains Parcs, une solution ponctuelle a été apportée, parant aux angoisses immédiates, tous les problèmes ne sont pas résolus. Par exemple, pour les directeurs : on note une absence de qualification requise pour ces postes, comme la disparition de toute formation spécifique.

La résolution de la question du statut du personnel est d'importance, les enjeux pour les Parcs Naturels Régionaux sont :

- la possibilité de conserver des équipes de qualité,
- la cohésion entre les Parcs : celle-ci serait renforcée par un statut ou démarche commune ; elle serait très menacée par une continuation de la dégradation actuelle et par des solutions locales trop dissemblables,
- la formation du personnel : la formation du personnel est actuellement peu structurée et elle ne s'intègre pas à une politique de promotion interne ou externe. Formation et statut sont liés, un statut plus clair favorisera la prise en compte de la nécessité d'une formation continue de qualité. Sans formation continue, c'est aussi l'avenir des Parcs qui est en jeu.

6 - CRISES ET DÉMOCRATIE DANS LES PARCS

En créant les Parcs, on a eu le souci d'assurer la représentation locale et de confier le pouvoir aux élus et c'est là un point positif de l'expérience et nous l'avons déjà souligné.

Cependant, au cours de notre travail, nous avons relevé un certain nombre de problèmes liés à la structure du pouvoir dans les Parcs. Ils nous ont paru importants à évoquer. Prenons deux exemples :

- Dans le « Parc des Buissons », les objectifs de protection de la nature et de développement microrégional sont à peu près oubliés. Les moyens servent aux opérations ponctuelles des élus des communes, sans ligne directrice particulière, et sous l'autorité indiscutée d'un grand élu de la ville porte. L'équipe se décourage ; peu à peu la qualification est remplacée par la complaisance.
- Dans le « Parc des Oiseaux Rares », deux ou trois associations dynamiques aimeraient être associées à l'action du Parc et y associer directement la population. Les élus s'y sont toujours opposés ; le Parc est assez mal perçu par les éléments les plus dynamiques de la population, les actions de l'équipe ont du mal à trouver une « courroie de transmission ».

De nombreux Parcs ont traversé des crises fortes. Il faut y voir d'un côté les inévitables crises de croissance et les difficultés liées à l'innovation et aux institutions « souples ». Mais cela n'explique pas toutes les difficultés rencontrées et nous pensons que le fonctionnement actuel des Parcs manque de systèmes de régulation.

La régulation d'une institution est double :

- régulation externe, par les autorités supérieures et les autres Parcs,
- régulation interne : concertation des employés et de la direction, contre-pouvoir interne (par exemple : syndicat ou une association de défense).

Dans le cas des Parcs, il faut constater l'inexistence d'une régulation externe : le label n'a jamais été discuté à aucun parc par l'Etat, quelle que soit sa pratique réelle. Quant à la Fédération, elle n'exerce aucune discipline.

Quant à la régulation interne, elle se fait parfois mal, comme dans les exemples cités plus haut. Outre un problème moral cela a des conséquences déplorables :

- sur l'ensemble du système des Parcs, dont l'image souffre beaucoup de certaines situations ;
- au niveau du Parc impliqué, car l'inefficacité des actions et la sclérose progressive de l'équipe en font un problème, y compris pour ceux pour qui le Parc était un moyen de se mettre en valeur.

Outre les problèmes de régulation, nous nous sommes demandé si les Parcs apportaient plus de démocratie directe au plan local. Nous n'en avons trouvé aucun exemple, et c'est peut-être une déception pour nous.

Que l'on nous comprenne bien : les Parcs ont respecté les équilibres et les fonctionnements politiques, bref, la démocratie locale existante, et c'est une bonne chose.

Par contre, le manque de régulation que nous avons parfois constaté sur l'exercice des pouvoirs ne bénéficie à personne. Il fait du tort aux Parcs dans leur ensemble et aussi, cas par cas, à ceux-là même qui croient en profiter.

Au contraire, une discipline commune, même peu pointilleuse, renforcerait la solidarité entre les Parcs et le système tout entier. Elle serait aussi le complément naturel d'une régulation interne qui se développerait inévitablement, si un statut du personnel est adopté.

CONCLUSION

Les problèmes que nous venons d'analyser nous semblent être la manifestation des difficultés mêmes que les Parcs se sont donné pour but de résoudre. Ils correspondent à des traits importants de leurs ambitions de départ :

- introduire une gestion contractuelle dans les régions fragiles peu stables;
- proposer de traiter les problèmes de façon « horizontale », dans un pays fortement sectorisé;
- introduire des équipes techniques qui marient développement et environnement, et qui pensent donc (jusqu'ici) à contre courant;
- donner une ambition commune à des projets locaux, adaptés à des contextes très différents.

On ne saurait donc assimiler ces problèmes à des échecs des Parcs; ils montrent simplement que les Parcs ont choisi dans leur contexte une voie difficile et qu'ils ont continué d'y progresser.

Ces problèmes doivent cependant être résolus :

Le fait de mûrir et d'avancer ne se mesure pas seulement à des réussites nouvelles, mais aussi au fait de renouveler ses problèmes !

Le problème d'identité des Parcs, les problèmes de laxisme et celui du statut étaient acceptables comme problèmes de jeunesse. Ils ne peuvent persister aujourd'hui sans les mettre en danger, du moins est-ce là notre avis.

S'ils veulent (bien) vivre, il faut qu'une volonté politique réunisse les élus des Parcs sur les objectifs suivants :

- adapter et renforcer **les structures de coordination** entre les Parcs, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale;
- résoudre le **problème du statut** des personnels.

Une solution individuelle et « a minima » ne suffit pas : l'avenir des Parcs se mesurera en partie au statut adopté qu'il soit régional, communal ou national.

- **un engagement réciproque** des parcs entre eux et avec la structure nationale, sur une politique cohérente.

Les exigences de la diversité connues par expérience, peuvent aujourd'hui être distinguées du laxisme.

De l'engagement dépend le renforcement de l'image, **la valeur des Chartes**, la possibilité pour un Parc de trouver un appui auprès des autres pour mieux exister dans sa région.

- **recherches de nouvelles « idées porteuses » pour leurs politiques.** De l'environnement en 1967 au développement en 1977, la réflexion commune des Parcs a été un élément décisif de leur survie.

Qu'est-ce que les Parcs veulent apporter à la gestion de l'espace et à la vie des hommes dans les années 1980 ? Ils seront jugés sur leurs réponses.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

PERSPECTIVES D'AVENIR

INTRODUCTION

Si les Parcs Naturels Régionaux ont une identité claire, des missions spécifiques, une structure exemplaire, des moyens efficaces, si leur pratique, malgré quelques problèmes, fait apparaître plus de points forts que de points noirs, pourquoi leurs responsables sont-ils inquiets de l'avenir ? De quoi ont-ils peur ?

* Divers documents, élaborés par la Fédération des Parcs Naturels de France et la Conférence Permanente des Parcs depuis un an, font ressortir les questions suivantes :

- 1°) Quelle sera l'attitude de l'Etat Socialiste vis-à-vis des Parcs ? Un désengagement de l'Etat pourrait faire perdre aux Parcs non seulement des ressources, mais leur image commune, leurs objectifs communs, bref leur « mission spécifique », et à la limite la valeur de leur label.
- 2°) La régionalisation introduit des inconnues : quelles seront les politiques régionales concernant les Parcs ? Certaines régions seront-elles tentées de se désintéresser des Parcs ? Devant ces inconnues, comment réviser les Chartes, comment chercher un second souffle ?
- 3°) La décentralisation, en transférant aux Conseils Généraux d'une part, aux communes d'autre part, un grand nombre de compétences va-t-elle affaiblir l'échelon intercommunal qui est celui des Parcs ? Armés de nouveaux pouvoirs, les élus locaux vont-ils continuer à faire appel, dans la confiance, aux conseils des équipes techniques des Parcs ?

Bref, pour ces organismes centraux, des risques existent et il convient d'y faire face en démontrant à l'Etat, aux Régions et aux élus locaux l'intérêt à la fois local et général des Parcs et l'efficacité de leur action.

* Les réunions régionales tenues avec les Directeurs et techniciens des Parcs ont apporté des questions supplémentaires :

- 1°) Les équipes ont vécu l'histoire d'un Parc, son évolution, parfois ses crises. Dix ans de pratique ou plus, c'est une étape, peut-être un tournant ; ils décèlent dans la structure même de leur Parc des risques de dissolution ou d'évolution défavorable. Ils craignent avant tout la perte de la capacité d'innover.
- 2°) Les techniciens sont fortement conscients de la diversité des Parcs et en particulier de leurs territoires. Certains sont des **territoires d'exception**, (zones humides, zones naturelles peri-urbaines...) d'autres sont des **territoires d'expérimentation** (zones rurales déprimées non exceptionnelles). Comment des objectifs communs peuvent-ils naître de cette diversité ? Ne peut-on craindre des évolutions divergentes ?
- 3°) Les techniciens ont tendance à envisager de façon favorable la régionalisation. Ils craignent moins que leurs représentants parisiens le désengagement de l'Etat et les nouvelles relations avec des Régions plus fortes. Toutefois, ils ont la même conscience des « inconnues » qui se multiplient dans les facteurs externes qui influent sur leur devenir. Ils envisagent l'avenir par rapport aux **facteurs internes** de leur évolution plus que par rapport aux nouvelles demandes qui pourraient leur être adressées de l'extérieur.

L'objet des chapitres qui suivent est d'apporter des éléments supplémentaires de réflexion sur l'avenir :

— par une réflexion sur les nouvelles demandes sociales concernant les Parcs Naturels Régionaux ;

- par une représentation imagée de certaines « inconnues » au moyen de scénarios ;
- par un croisement des facteurs externes et des facteurs internes d'évolution des Parcs Naturels Régionaux.

A - LA DÉMARCHE PROSPECTIVE

La démarche retenue consiste à représenter l'objet d'étude comme un système qui évolue dans un environnement changeant (toutes choses inégales par ailleurs). On part du principe que tout système tend à se perpétuer, et pour cela à évoluer en s'adaptant.

1°) La première question qui se pose est celle de la définition de l'objet d'étude. Nous sommes contraints de l'envisager à 2 niveaux :

- chaque Parc pris comme un système ;
- l'ensemble des Parcs existants ou à créer, avec ses structures parisiennes, pris comme un système plus vaste.

Première observation : Pour le « Parc-système », les facteurs externes de nature régionale ou départementale joueront plus fortement que les facteurs d'ordre national ; c'est l'inverse en ce qui concerne le « système-Parcs ».

2°) La deuxième question est la suivante : jusqu'où un système peut-il changer (pour s'adapter) sans perdre son identité ?

Il y a quinze ans les Parcs Naturels Régionaux ont été fondés sur deux idées :

- l'idée de nature à préserver pour offrir à la société urbaine des **biens de nature** à consommer ;
- l'idée d'une ruralité idéale à produire dans certains lieux privilégiés (inventer la campagne) face à l'angoisse générale née de la perte de la ruralité.

En 15 ans, les P.N.R. ont convergé vers un autre point de rencontre : le développement rural associant économie et écologie. En somme, on est passé d'un objectif de « protection de la nature tenant compte des besoins locaux » à un objectif de « développement local tenant compte de l'environnement ».

Les P.N.R. ont reconstitué leur identité sur la rencontre économie/écologie. Mais qu'advierait-il si, poursuivant leur évolution, ils devenaient des structures de développement préoccupées avant tout de l'intérêt local ? Ils rejoindraient alors les diverses structures « de pays » et perdraient leur identité propre.

Deuxième observation : Nous admettons que le « système-Parcs » peut se pérenniser tout en changeant profondément ses objectifs, s'il parvient à reconstituer à chaque étape, une identité nouvelle. Mais à l'inverse, chaque Parc, pris isolément, peut disparaître, soit en perdant sa structure, soit en changeant ses objectifs au point de se désolidariser de l'ensemble.

3°) De quoi peuvent mourir les Parcs ?

Bien que tendant à vivre, tout système peut mourir, soit de causes externes (agressions, privation de ressources...), soit de causes internes (maladies, vieillesse, accident...)

- Le « système-Parcs » dans son ensemble a plus à craindre des causes externes de mort que des causes internes. L'Etat, les Régions peuvent vouloir l'éliminer. Par contre, il est doté d'une grande souplesse interne : des Parcs peuvent disparaître, d'autres peuvent apparaître sans le remettre en cause.

Ses structures parisiennes (Fédération et C.P.P.) peuvent succomber à leurs crises. Le système en secrètera d'autres plus aptes à assurer sa survie. La seule cause interne de mort serait la sénescence ; disparition de plus de cellules qu'il ne s'en crée. Mais cela est improbable à court terme.

- Chaque « Parc » individuel a par contre des risques des deux côtés : « on » peut le tuer (la Région) ou refuser de l'alimenter ; il peut succomber à ses crises internes : conflits, lourdeur, perte de capacité d'innover ; il peut mal supporter l'arrivée à maturité et devenir précocement sénile ; il peut être trop rigide pour s'adapter au changement externe.

Troisième observation : jusqu'à présent, plusieurs Parcs ont connu une crise grave, mais tous ont survécu : sans doute existait-il une volonté externe de les faire vivre. Ces crises semblent inévitables. D'où l'importance des facteurs externes, d'une part, pour la survie du système-Parc, d'autre part, pour la « guérison » des Parcs malades. Ajoutons à cette observation, le fait qu'on s'organise mieux pour faire face aux risques externes que pour gérer des causes internes de dépérissement qui, par définition, affaiblissent la capacité d'adaptation.

B - SCÉNARIOS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES PARCS

Nous prendrons comme «centre» des scénarios 3 hypothèses :

- 1°) Demande sociale maintenue pour les P.N.R., tels qu'ils sont;
- 2°) Demande sociale pour des P.N.R. transformés;
- 3°) Absence de demande sociale pour des P.N.R.

Par «demande sociale», nous entendons des pressions qui peuvent provenir de la société au sens large, ou des institutions : Etat, Régions, Départements, Communes.

Pour chaque scénario, nous examinerons un amont (qu'est-ce qui le détermine) et un aval (quelles en sont les conséquences pour les Parcs).

PREMIER SCÉNARIO

a - Amont

Les conditions qui ont déterminé une demande sociale pour les P.N.R. jusqu'à présent sont maintenues; toutefois, il ne peut s'agir des conditions des années 60 (forte croissance, forte poussée urbaine, enrichissement social, essor de la société de consommation) mais plutôt de celles des années 70 : croissance ralentie, insatisfaction urbaine, conscience des risques de dégradation de l'environnement, «recours à la nature» ou à la ruralité pour calmer l'angoisse sociale liée à la crise.

Cette hypothèse exclut toute dégradation majeure de l'environnement politique, social, économique, toute crise grave dans les relations internationales (les tensions persistent, mais sans s'aggraver).

L'Etat continue à avoir besoin de «la nature» comme thème mobilisateur, créateur de consensus et comme domaine d'intervention. Face à la décentralisation qu'il organise, il conserve, avec l'Environnement, des responsabilités propres. Il maintient donc son intérêt pour les Parcs dans leur dimension écologique.

Les Régions apparentées à l'actuelle opposition tiennent à leurs P.N.R., héritage du régime antérieur et en font la vitrine de leurs actions en matière de développement rural ou de protection de la nature.

Les Régions apparentées à l'actuelle majorité voient dans les équipes des Parcs d'éventuels soutiens pour leurs nouvelles politiques face à l'inertie de certaines municipalités. Elles ne vont pas jusqu'à remettre en cause les objectifs des P.N.R. tels qu'ils sont formulés aujourd'hui.

Les élus départementaux et locaux défendent leurs Parcs au nom de la conservation des avantages acquis. Les Parcs apportent en effet des moyens d'action non négligeables. Cette hypothèse exclut tout conflit majeur entre les élus locaux et l'équipe du Parc ou son Directeur.

b - Aval

La conséquence de cette situation est **la poursuite des évolutions tendancielle**s.

Chaque Parc poursuit son «histoire». Son devenir est alors déterminé par des facteurs internes.

- Certains se stabilisent dans la gestion des équipements qu'ils ont créés (Ecomusées, équipements de loisirs...);
- d'autres concentrent leurs efforts sur la nature, devenant des sortes de super-réserves (zones humides, parcs péri-urbains, territoires «d'exception»);
- d'autres, sous l'effet de la rencontre de l'économique, se rapprochent des diverses structures de développement micro-régional, dans l'élaboration expérimentale d'une méthode, voire d'une doctrine, de développement rural adaptée aux zones déprimées.

Face à une demande externe stable, les Parcs connaissent ainsi des évolutions divergentes.

Le système-Parcs dans son ensemble n'est pas remis en cause.

De nombreux Parcs sont créés. Toutefois, la diversification croissante des Parcs engendre une crise d'identité. Le risque principal de cette hypothèse, par ailleurs assez rassurante, est que :

- les structures parisiennes des Parcs se dissolvent, faute de demande de la part des bases qui n'en perçoivent pas la nécessité;
- cette dissolution, en retour, accentue la crise d'identité des Parcs;

- à terme, le manque d'identité peut entraîner un affaiblissement de l'image sociale et donc de la demande sociale pour les Parcs (glissement vers le scénario 3).

Observation :

Ce scénario constitue une référence. Celle de l'évolution « au fil de l'eau ». Il n'a qu'un faible degré de probabilité, car il faut s'attendre à des transformations sociales, politiques, économiques plus importantes que ce que nous avons connu dans les années 70. L'idée de nature a déjà perdu beaucoup de son caractère mobilisateur, sauf au sein des associations chargées de sa défense (qui ne sont pas spécialement bien vues des pouvoirs publics...).

Le nouveau thème mobilisateur, sur lequel s'appuie l'Etat socialiste pour obtenir un consensus nécessaire, est celui même de la **décentralisation**.

DEUXIÈME SCÉNARIO : Demande sociale maintenue, pour des P.N.R. transformés

a - Amont

Les conditions qui ont déterminé une demande sociale pour les P.N.R. tels qu'ils ont été dans les années 70 sont profondément modifiées. Toutefois, la structure « Parc » présente toujours un intérêt social : la société tend donc à conserver la structure-Parc mais à lui assigner des objectifs nouveaux.

L'environnement social et économique des années 80 est marqué par l'aggravation des tensions internationales. En conséquence, les pays à économie industrielle développée cherchent (et trouvent ?) de nouveaux équilibres et la « crise » débouche sur des structures économiques nouvelles. Les grandes interdépendances mondiales comportent trop de risques. Chaque « bloc d'Etats », chaque Etat, chaque Région cherche à réduire ses dépendances et à améliorer son degré d'autonomie par des solidarités internes accrues.

La société est déstabilisée par de nouveaux chocs technologiques, en particulier dans les domaines de l'informatique et les bio-technologies. Les problèmes de l'emploi en sont aggravés. La rareté de l'emploi modifie profondément les modes de vie et les mentalités : le travail est désacralisé, l'occupation productive non salariée est valorisée, et en particulier le travail agricole et artisanal.

L'environnement politique est conflictuel. Majorité et opposition s'arrachent les nouveaux pouvoirs régionaux, départementaux et locaux. Mais au sein de la majorité, les tendances s'affrontent. L'Etat, pour survivre, cherche à « décentraliser les conflits » et à affirmer l'unité du Gouvernement, arbitre supérieur.

Dans ce contexte, les demandes sociales par rapport aux Parcs pourront être les suivantes :

- La société s'investit dans la responsabilité locale, la démocratie participative. Autogestion ou développement autocentré sont des objectifs sociaux. La société urbaine se désintéresse quelque peu des Parcs pour s'occuper de gestion urbaine (projets de quartiers) mais la société rurale demande aux Parcs d'appuyer ses projets d'auto-développement. Le besoin d'innovation sociale et technologique, notamment par rapport au problème de l'emploi, se traduit aussi par un appel adressé aux Parcs.
- L'Etat « décentralise les conflits », mais veut conduire le changement : il a besoin de terrains d'expérience. La nouvelle demande envers les Parcs va dans ce sens. Il va donc privilégier les P.N.R. « territoires d'expérience » par rapport aux « territoires d'exception ». Il demande à expérimenter, notamment :
 - La prise en compte de l'environnement dans la planification locale après transfert des compétences d'aménagement aux collectivités locales (Ministère de l'Environnement);
 - La décentralisation du Plan jusqu'à des niveaux infra-départementaux (Ministère du Plan);
 - La recherche de nouveaux modèles technico-économiques agricoles moins coûteuse en intrants et valorisant mieux le savoir-faire (Ministère de l'Agriculture);
 - L'économie sociale, à forme coopérative et associative, à de petites échelles territoriales (Ministère de l'Economie);
 - La valorisation de la biomasse et des énergies locales renouvelables;
 - La valorisation des ressources d'un territoire, et plus largement l'économie territoriale par opposition aux excès de l'économie verticale des filières et circuits longs.

Les Parcs intéressent l'Etat parce que ce sont des institutions, des structures, aptes à la prise de recul et donc à l'expérimentation contrôlée. Les Parcs ne sont pas des forces contestataires menaçant les pouvoirs politiques : ils peuvent être orientés vers de nouveaux projets.

- Les Régions, dans cette hypothèse, tendent elles aussi à orienter les P.N.R. vers des objectifs économiques et sociaux plus qu'écologiques. Toutefois, plus proches du terrain, elles ont conscience de l'existence de « territoi-

res d'exception » à côté des terrains d'expérimentation et acceptent de leur conserver des objectifs propres. Il s'opère donc une sorte de partage de la demande entre l'Etat, qui s'adresse davantage aux P.N.R. expérimentateurs sociaux et participe à leur financement, et les Régions qui supportent pratiquement seules le coût des territoires d'exception. Cette situation est source de conflit entre l'Etat et les Régions.

- Enfin, les élus locaux et départementaux concentrent leur demande sur la technicité des équipes des Parcs. Dans un contexte troublé, ils ont fortement besoin d'aide technique et tendent à s'appropriier plus que dans le passé les équipes rodées et compétentes des P.N.R. ; celles-ci se trouvent ainsi mêlées plus directement aux conflits locaux.

b - Aval

Cette situation conduit au maintien des structures des Parcs.

L'ensemble Syndicat Mixte + Charte + équipe technique est valorisé comme précurseur dans l'organisation de territoires d'expérience.

Mais les P.N.R. puisent leur nouvelle identité non plus dans la rencontre économie/écologie (ou accessoirement) mais dans la planification décentralisée et la recherche d'un nouveau modèle d'économie sociale et territoriale.

Les Parcs les plus axés sur la nature se trouvent exclus de cette nouvelle identité. Ils peuvent même changer de structure pour se rapprocher du statut des Réserves Naturelles.

Dans cette situation, les Parcs ont donc une nouvelle identité, une nouvelle mission spécifique, leur organisation commune constitue toujours un point fort, leurs moyens sont maintenus, leurs équipes valorisées et pérennisées.

Par rapport aux clivages par niveau territorial, (commune, département, région) qu'opère la décentralisation, le recoupement transniveaux qu'opère le Syndicat Mixte présente en lui-même un intérêt. Toutefois, les Parcs sont soumis à de nouveaux risques du fait des conflits auxquels ils sont mêlés. Le scénario peut engendrer à la fois une valorisation des objectifs, et un fort mouvement de disparition et création au niveau des Parcs individuels.

Observation :

Ce scénario présente une assez forte probabilité, dans la perspective d'une dynamique sociale agitée et d'une économie en recherche d'équilibre.

Les Parcs peuvent participer à cette dynamique et à cette recherche à leurs risques et périls.

TROISIÈME SCÉNARIO : Disparition de la demande sociale pour des P.N.R.

a - Amont

Ce scénario pourrait résulter de deux mouvements opposés :

- L'aggravation des crises au point que les objectifs poursuivis par les Parcs Naturels Régionaux seraient dérisoires par rapport aux problèmes de tous ordres.

Cette perspective sinistre n'est pas à exclure. Situation de guerre froide, catastrophes économiques, révolutions politiques, montée du terrorisme, du gangstérisme, du totalitarisme, militarisation de la société ou, au contraire, désintégration et dérégulation auraient pour conséquence un abandon des Parcs par les pouvoirs publics faute d'argent et de motivation. Mais nous ne nous attarderons pas sur cette hypothèse extrême. Envisageons un autre cheminement :

- Dans une situation économique et sociale semblable à celle du scénario 2, les centres d'intérêt se déplacent vers des thèmes nouveaux : ceux qui alimentent le débat politique. Nationalisation, réforme de la justice, de l'enseignement. Les Parcs Naturels Régionaux **passent de mode** de même que tout ce qui concerne la nature et la ruralité.
 - L'état se désintéresse de la territorialité et concentre ses efforts sur de grandes réformes sociales qui, souvent, renforcent la verticalité. Il tend à abandonner le rural soit à l'opposition, soit à des courants socialistes minoritaires. Le thème du développement autocentré, celui de l'éco-développement, restent dans la marginalité ou la contestation. L'Etat se débarrasse entièrement sur les régions de tout ce qui concerne « l'aménagement fin du territoire ».
 - Dans les régions, la mode n'est plus au rural mais à l'urbain qui tend à se revaloriser. Les grandes villes, renforcées par la décentralisation imposent leur leadership et réclament des aides régionales, qu'elles obtiennent, avec le slogan « on a déjà trop donné aux ruraux ».

En dehors des villes, les «pays» gagnent droit de cité grâce à une dynamique propre très convaincante. Ils deviennent le support des politiques publiques le plus souvent contractuelles. Les Parcs Naturels Régionaux ne sont pas assimilés aux «Pays».

- Les élus locaux des Parcs Naturels Régionaux tendent à considérer la structure-Parc non plus comme un outil à leur service, mais comme un organisme de tutelle. Le moindre conflit avec le Directeur ou son équipe est prétexte à rupture.

Dans cette situation, plus personne ne parle des Parcs Naturels Régionaux, on ne les connaît plus. Ils appartiennent au passé.

b - Aval

Les conséquences de cette absence de demande sociale envers les Parcs sont graves :

- L'Etat supprime son financement, sous prétexte de régionalisation;
- Dans les régions, on trouve bientôt que les Parcs coûtent trop cher par rapport aux avantages qu'ils représentent. Les bilans négatifs se succèdent. On les compare aux structures de pays qui n'ont jamais disposé des moyens d'exception des Parcs.

Peu à peu, on diminue les financements. Les régions apparentées à l'opposition conservent leurs Parcs par habitude : ils font partie d'un passé qu'on valorise. Même les équipes sont conservées, elles font partie du patrimoine au même titre que les espèces rares.

Les régions socialistes, par contre, ont tendance à reclasser les personnels des Parcs dans d'autres structures régionales.

Privés de moyens et sans le soutien d'une demande sociale, les Parcs végètent, perdent leurs motivations novatrices et se contentent de gérer l'acquis. Mais leurs responsables ne parviennent pas à protéger les territoires des Parcs des pratiques conquérantes des citoyens qui ne considèrent plus ces lieux que comme des espaces de loisirs.

Observation :

Ce scénario n'est pas improbable. Notre société est hélas sensible aux modes, et déjà, dans certains milieux, on dit que «l'écologie n'est plus à la mode». En outre, le socialisme a toujours valorisé l'urbain plus que le rural, et le nouveau socialisme «écolo-autogestionnaire» de même que l'écologie sociale ou politique reste un mouvement contestataire; or, les Parcs Naturels Régionaux sont mal armés pour la contestation.

OBSERVATION SUR CES TROIS SCÉNARIOS

Les Parcs Naturels Régionaux mettent leurs espérances entre le premier et le deuxième scénario. Pourtant, la réalité se situera sans doute entre le deuxième et le troisième :

Les Parcs doivent donc se préparer à faire face soit à de nouvelles demandes, soit à une absence de demande.

Notons que le premier scénario ne serait pas très positif : installés dans la sécurité, les Parcs risqueraient de mal vivre leur passage à la maturité et d'y perdre leur identité ou leur capacité d'innover.

Le deuxième scénario est le plus stimulant, malgré les risques qu'il comporte.

Dans le troisième, la réplique adaptée serait, pour les Parcs, de devenir des minorités agissantes.

C - CROISEMENT DES SCÉNARIOS EXTERNES ET DES SCÉNARIOS CONCERNANT LA DYNAMIQUE INTERNE DES PARCS

1. Lors de nos travaux en réunions régionales, nous avons recueilli de nombreux schémas de scénarios qui se classent en 3 groupes :
 - scénarios tendanciels «gris»;
 - scénarios tendanciels «roses»;
 - scénarios volontaristes «roses» opposés aux scénarios «gris».

Nous illustrerons chacun de ces groupes par un ou deux exemples. Pour la liberté de l'expression nous désignerons les Parcs par des noms fictifs.

1.1. Exemples de scénarios tendanciels gris

a - Le Parc des Vieilles Bâtisses s'est spécialisé dans la muséologie et la pédagogie de l'environnement.

Dans ces deux disciplines, il a acquis une expérience et une qualité scientifique remarquables. Mais il s'y est enfermé : c'est une autre structure, nouvellement créée qui s'occupe du développement économique local.

L'équipe du Parc a éclaté en petites cellules gestionnaires d'équipements disjoints.

L'évolution tendancielle pousse à l'extrême les conséquences de cette situation : la structure-Parc disparaît ou devient fictive, faisant place à un ensemble d'équipements muséologiques, culturels, pédagogiques, d'intérêt international, bien gérés.

En matière d'aménagement global du territoire concerné, le relais est pris par l'autre structure, soutenue par les départements concernés et la Région.

b - Le Parc des Petits Oiseaux joue la transparence : il trouve sa vocation dans des tâches d'animation et de médiation (entre intérêts locaux, ou entre intérêt local et intérêt plus général). Ce faisant, il réussit, de fait, à influencer les divers acteurs pour que l'environnement et les valeurs patrimoniales soient pris en compte dans leurs décisions.

Mais cette action, tout en finesse, est peu visible. En conséquence, les financiers du Parc (Départements, Région) trouvent qu'il coûte trop cher. La tendance est à une réduction du personnel. Certains chargés d'études d'ailleurs prennent les devants et s'installent dans la région en dehors de la structure comme animateurs ou conseillers techniques de structures intercommunales ou socio-professionnelles.

1.2. Exemple de scénario tendanciel rose

Le Parc de la Petite Montagne est assuré du soutien de sa Région.

En outre, les élus du Syndicat Mixte tiennent au Parc qui leur apporte de nombreux avantages. L'attitude du Directeur et de l'équipe est optimiste : « Nous réussirons parce que nous sommes les meilleurs ». Mais le Parc ne s'endort pas pour autant sur ses lauriers : encore jeune, il a de nombreux projets à réaliser. Son attitude toutefois par rapport aux autres Parcs est ambiguë : il a tendance à s'en désintéresser, ne ressentant pas le besoin d'une solidarité entre les Parcs : « à chacun de se débrouiller avec ses élus et sa région ».

1.3. Scénarios volontaristes roses

a - Le Parc de la Moyenne Montagne a réussi sa mission : tous les objectifs de la Charte ont été atteints. Où trouver un deuxième souffle ? La compétence de l'équipe du Parc est reconnue à tel point que ses conseils sont demandés en dehors du Parc. Le Directeur et son équipe envisagent d'offrir leurs services à la Région pour l'aider à formuler sa politique d'espaces ruraux et naturels, et au Département, pour effectuer des missions d'assistance sur des territoires associés au Parc. Sur le territoire du Parc lui-même, le relais sera pris par des structures associatives et professionnelles.

b - Le Parc de la Glorieuse Montagne a défini sa stratégie : jouer la transversalité des niveaux territoriaux que permet la structure du Syndicat Mixte. Il estime pouvoir contracter avec l'Etat, pour des objectifs d'intérêt national de protection du patrimoine, avec la Région, pour des objectifs d'expérimentation d'aménagement rural exemplaire, avec les élus locaux pour des objectifs de développement autocentré.

Dans un contexte de décentralisation suscitant ici ou là des inquiétudes, la structure interniveaux du Parc constitue un point fort.

L'équipe doit pouvoir jouer sur les 3 tableaux et cultiver sa capacité d'innover pour faire face, notamment, à l'évolution rapide des techniques du loisir.

1.4. D'une façon plus systématique, on peut tenter de situer les diverses hypothèses d'avenir exprimées par les 15 Parcs avec lesquels nous avons travaillé, par rapport à 2 axes dont l'un représente l'avenir de la structure-Parc et l'autre l'avenir des objectifs du Parc :

a - Maintien, sans grand changement de la structure et des objectifs tels qu'ils sont : 3 Parcs ;

b - Maintien de la structure, mais dégradation des objectifs (lourdeur, manque d'innovation, évolution défavorable du territoire...) 2 Parcs ;

c - Eclatement de la structure mais poursuite des objectifs (par d'autres structures, ou sous d'autres formes : 2 Parcs ;

d - Maintien de la structure, mais évolution ou transformation des objectifs (nouveaux champs d'expérimentation) : 8 Parcs.

N.B. Aucun Parc n'envisage à la fois la disparition de sa structure et l'abandon, l'échec ou la dégradation de ses objectifs : il y a peu de vrais pessimistes.

La majorité des Parcs consultés situe donc ses « scénarios » d'avenir dans la survie de la structure avec des objectifs renouvelés : c'est un réflexe sain d'adaptation pour survivre.

La plupart de ces Parcs sont du type « territoire d'expérimentation ».

Les Parcs du type « territoire d'exception » envisagent plus difficilement une évolution de leurs objectifs.

Nous pouvons maintenant tenter un croisement entre les scénarios externes (demandes sociales) et les hypothèses d'avenir exprimées par les Parcs.

2. ESSAI DE CROISEMENT DES HYPOTHÈSES

Existe-t-il des correspondances entre les 3 scénarios concernant la demande externe adressée aux Parcs et les 5 types d'évolution interne évoqués par les Parcs ? On peut les rechercher au moyen d'un tableau.

Parcs : dynamique	Demande maintenue	Demande transformée	Absence de demande
a) Maintien de la structure et des objectifs	correspondance nette		
b) Maintien structure Perte objectifs	correspondance possible	correspondance possible	correspondance possible
c) Eclatement structure, maintien des objectifs	correspondance possible		correspondance possible
d) Maintien structure, transformation objectifs		correspondance nette	
e) Disparition structure et objectifs			correspondance probable

Si l'on considère les scénarios 2 et 3 comme les plus probables, il apparaît que les 8 Parcs qui envisagent la transformation de leurs objectifs misent explicitement sur le scénario 2, où ils ont toutes leurs chances.

Dans le scénario 3 on doit envisager l'hypothèse d'une disparition totale de certains Parcs. Ceux qui survivront seront livrés à leur dynamique interne, sans rénovation des objectifs. Les conflits internes pourront entraîner la mort.

Ces quelques remarques nous conduisent à des considérations stratégiques : comment les Parcs peuvent-ils se **préparer à réagir** aux scénarios 2 et 3 c'est-à-dire à y maximiser leurs chances et à en minimiser les risques ?

D - CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

1. SCÉNARIO 2 : FAIRE FACE A DE NOUVELLES DEMANDES

- 1.1. La première stratégie qui s'impose consiste à **préparer l'offre**. De nombreux Parcs s'y emploient, c'est aussi l'un des objectifs du « bilan » de la Conférence Permanente des Parcs.
- 1.2. Mais ce scénario comporte des risques : d'une part, il impose la reformulation d'une identité commune des Parcs, d'autre part, il sépare les « territoires d'exception » des autres Parcs. Enfin, le risque d'une aggravation des conflits impliquant les Parcs est important. Il faut donc **gérer les risques**.
- 1.3. Une stratégie de renforcement des **structures de solidarité** inter-Parcs serait utile. Les structures auraient pour mission nouvelle d'animer la réflexion et la recherche sur les nouveaux thèmes porteurs : décentralisa-

tion du Plan, gestion de l'environnement après décentralisation des compétences d'urbanisme, économie territoriale, économie sociale, démocratie participative...

Elles devraient aussi reformuler en permanence l'identité des Parcs et leurs missions spécifiques, négocier avec l'Etat les tâches expérimentales et les moyens nécessaires, négocier le nouveau statut des « territoires d'exception ».

1.4. Une stratégie de **gestion des conflits** pourrait être développée. On pourrait imaginer :

- de familiariser les élus, les responsables et techniciens des Parcs avec les méthodes d'analyse des logiques d'acteur, de même avec les méthodes de « l'analyse transactionnelle » qui permettent de réduire les conflits;
- d'instituer des lieux d'arbitrage; de créer par exemple un « conseil des sages » investi de la confiance de l'ensemble des acteurs de Parcs et devant lequel pourraient être portés les conflits impliquant les Parcs;
- d'ajouter au dispositif actuel des Parcs une fonction d'arbitrage : le comité syndical désignerait un médiateur qui interviendrait dans les conflits internes au Parc.

Cette stratégie est nécessaire pour la raison suivante : on remarque que, jusqu'à présent, chaque fois qu'il y a eu conflit entre Président et Directeur ou entre élus et techniciens, le conflit s'est soldé par le départ du Directeur ou des techniciens. Dans un contexte politique mouvementé, agité de conflits entre élus des divers niveaux, le Parc peut constituer un enjeu, et son équipe peut faire les frais de petites guerres incessantes, ce qui nuit à la qualité du travail.

2. SCÉNARIO 3 : FAIRE FACE A UNE ABSENCE DE DEMANDE

2.1. La première stratégie qui vient à l'esprit consiste à **créer la demande** : agir par les médias, par les influences politiques, par la démonstration incessante des avantages des Parcs, pour motiver les responsables nationaux, régionaux, locaux, ainsi que l'opinion publique.

Mais cet effort peut être épuisant et peu productif.

2.2. Une autre réaction consiste à organiser les Parcs en **minorités agissantes**, comptant sur leurs propres forces pour vivre. Ceci implique probablement :

2.3. Un renforcement du pouvoir associatif dans les Parcs et autour d'eux. Par l'intermédiaire des associations, les Parcs peuvent **contester** les décisions qui leur sont défavorables, **plaider** leur cause, enfin obtenir des appuis financiers d'origine diverse.

2.4. Un renforcement de la **motivation à l'intérieur** du système-Parcs.

2.5. Un renforcement des **structures de solidarité** inter-Parcs, qui auraient alors pour mission de formuler une **doctrine** des Parcs, servant de référence commune à leurs actions et à leurs efforts de motivation.

Avec une doctrine, les Parcs peuvent parvenir à exister dans la sphère des idées et des thèmes de débat. Une autre mission de ces structures de solidarité serait le secours aux Parcs en péril, ce qui implique un fonds de solidarité et une discipline d'assistance mutuelle. (Il s'agit d'éviter que les Parcs agissent « chacun pour soi »).

2.6. Enfin, dans cette perspective, il est particulièrement important que les personnels des Parcs aient un statut qui assure leur reclassement en cas de disparition du Parc ou de restriction de ses crédits de fonctionnement.

3. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES :

Les scénarios 2 et 3 étant simultanément possibles, il conviendrait de prendre toutes les mesures nécessaires pour y faire face. L'organisation de nouvelles structures de solidarité inter-Parcs, la gestion consciente des conflits, le statut des personnels, enfin la production d'une offre nouvelle et d'une identité renouvelée sont les constantes à retenir.

4. AUTRES PISTES DE RÉFLEXION

On pourrait approfondir, dans un effort de prospective 2 pistes de réflexion qui concernent plus particulièrement les équipes des Parcs :

4.1. *Le pouvoir technicien*

La compétence technique constitue indiscutablement un pouvoir.

Les équipes des Parcs y participent, sous le contrôle bien sûr des élus; mais elles exercent sur ces mêmes élus une certaine pression.

Elles partagent ce pouvoir avec certaines équipes techniques existant au sein des Administrations départementales (D.D.E., D.D.A. ...) Or, la décentralisation va redistribuer les cartes de ce pouvoir technicien : on parle d'agences départementales de services publics, d'agences d'aménagement rural faisant pendant aux Agences d'Urbanisme des agglomérations...

Les équipes des Parcs ont certainement un rôle à jouer dans ce processus, face cachée, mais capitale de la redistribution des compétences entre Administrations et Collectivités Locales.

4.2. *Enracinement ou mobilité*

Une part de la compétence des agents des Parcs tient à leurs racines locales et à leur parfaite connaissance du territoire.

En outre, du fait de leur culture, la plupart de ces agents aspirent à l'enracinement. Mais la redistribution des cartes du pouvoir technique, évoquée ci-dessus, pourrait avoir pour conséquence d'appeler certains agents à la mobilité.

Que se passerait-il si, dans un scénario extrême, une Région décidait d'appliquer le système-Parc, jugé excellent non pas à 2 petites régions, mais à 5 ou 6 ? Elle ne pourrait pas rémunérer autant d'équipes de 15 personnes, et déciderait sans doute de multiplier les équipes de 5. Vingt personnes seraient donc appelées à essayer hors de leur Parc d'origine pour constituer d'autres équipes. Comment réagiraient-elles ?

Ce thème de l'enracinement est à prendre en compte dans la question du statut des personnels des Parcs. Il serait illusoire d'imaginer un statut national prévoyant une large mobilité entre les Parcs. Le Département est probablement le plus grand cadre de mobilité acceptable.

CONCLUSION

Les scénarios présentés ici sont abusivement simplificateurs. On pourrait en imaginer une infinité, mais on perdrait alors le bénéfice d'un éclairage « cru » sur un petit nombre de voies, incitant à la réflexion.

Retenons de cet exercice les quelques idées suivantes : les inquiétudes de certains responsables des Parcs sont sans doute justifiées. L'avenir des Parcs n'est pas dans le prolongement direct de leur passé, à la fois du fait de nouveaux états de la demande sociale et du fait de leur « crise de maturité ».

Chaque Parc a évolué en fonction de son territoire et de ses hommes, selon une dynamique propre, et la plupart sont aujourd'hui à la recherche d'un second souffle. Le changement social et l'aventure de la décentralisation leur apportent une stimulation qui sera bénéfique, s'ils savent l'utiliser.

Pour bien prendre ce tournant, les Parcs ont très certainement besoin de renforcer leurs structures de solidarité et leur réflexion fondamentale. L'effort d'évaluation et de prospective devrait être permanent et aider chaque Parc à sortir du cadre riche, mais étroit, de son expérience, pour s'ouvrir à l'anticipation du changement économique, politique et social.

ÉLÉMENTS POUR UNE (AUTO) ÉVALUATION

INTRODUCTION : POURQUOI ET COMMENT FAIRE UN BILAN UTILE ?

L'idée de bilan suggère une présentation et une information sur l'action menée et une évaluation de cette action. C'est cette évaluation qui permet à chacun de juger si les efforts et l'argent ont été bien employés, et de participer à l'orientation des actions futures.

Pour le bilan de l'ensemble des Parcs qui sera discuté lors des Journées Nationales, c'est à tous ceux qui sont partie prenante dans la vie des Parcs de faire leur évaluation et d'en discuter.

Il nous semblerait également important que chaque parc puisse faire plus régulièrement son bilan, comme cela se fait dans un grand nombre d'établissements.

En effet, si une évaluation régulière ne se fait pas, on observe :

- que les questions générales (utiles ou pas, grandes orientations, ...) ressortent à chaque occasion particulière et, occasionnent une perte de temps et d'énergie.
- que l'auto-critique devient de plus en plus âpre.

Ces deux phénomènes, nous les avons nettement perçus dans les Parcs.

Le fait de procéder ainsi régulièrement à une auto-évaluation présenterait trois avantages importants :

- le premier est d'arriver à mettre à jour l'utilité et l'identité du Parc et à une bonne information sur ses actions.
Comme nous l'avons vu dans la première partie, la nature parfois discrète d'actions complexes rend cette clarification souhaitable. C'est un outil puissant de communication à l'intérieur et à l'extérieur du Parc.
- le second est d'aider à gérer les conflits qui ne peuvent manquer de se produire, puisque, dans un Parc, des logiques différentes (écologie, économie, politique, ...) sont invitées à s'unir et cela, dans un contexte difficile.
Quand un problème est posé dans le cadre d'une évaluation d'une liste d'actions, il offre un meilleur champ de négociation.
- le troisième est de permettre une auto-critique régulée, c'est-à-dire plus constructive.

Comment faire un bilan régulier utile pour les Parcs ?

Il faut pour cela tenir compte d'un fait essentiel : les Parcs sont des lieux de concertation et de coordination. S'il s'agissait d'institutions aux objectifs clairs et limités, l'évaluation serait simple : « dans quelle mesure a-t-on atteint ces objectifs ? »

Ici, rien de tel : l'évaluation doit être fondée sur les points de vue différents des uns et des autres, chacun ayant ses critères et ses attentes.

Par exemple, imaginons caricaturalement qu'une instance d'un Parc ait pour seul objectif l'emploi, et qu'une autre ne se soucie que de la protection de la nature. Elles ont deux manières possibles de s'entendre :

- soit, elles décident de n'accomplir que des actions conciliant protection de la nature et emploi, et se dotent ainsi d'un objectif commun;
- soit, elles décident de s'entendre sur un ensemble d'actions dans lequel, globalement, chacun « retrouvera ses petits ».

Au cours des 15 dernières années, le travail et les réflexions de la C.P.P. et de la Fédération des Parcs ont permis de grands progrès dans la mise au point d'actions « à résultats multiples » qui rapprochent concrètement des préoccupations divergentes au départ.

Cependant, la recherche de l'unanimité sur chaque action est parfois acrobatique. D'autant que sous l'objectif commun, les buts de chacun restent très affirmés.

Au-delà d'actions précises, il convient de penser à des méthodes qui permettent de réfléchir à l'impact et à l'évaluation d'un ensemble plus important d'actions, comme celles de toute une année. Pour stimuler la réflexion, nous reprenons ici les grandes lignes d'une méthode que nous avons mise au point sur un certain nombre d'études de cas concrets concernant les différents modes de valorisation des territoires ou des pays (1).

Elle peut s'appliquer, mutatis mutandi, à l'ensemble des Parcs et à chaque Parc en particulier.

1 - RASSEMBLER LES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DU PARC ET LES FAIRE CIRCULER

Les Parcs sont souvent mal compris parce que leur label est flou et certaines de leurs actions discrètes.

Les élus des communes membres ne voient, parfois, aucune action et en viennent à douter de l'intérêt, ou même de l'existence du Parc.

Les membres des équipes se découragent des résultats de leur travail. Les assemblées territoriales se demandent parfois : mais qu'a fait ce Parc, pour l'argent que nous lui votons ?

La situation qui a mené, au plan national, à entreprendre le bilan, se répète en miniature dans beaucoup de Parcs. Certains d'entre eux ont, d'ailleurs, réalisé des bilans intéressants.

Ces bilans ont été réalisés dans le cadre des révisions de Chartes, s'ils sont rarement critiques, le fait qu'ils soient réalisés pour des périodes très longues (dix ans) ne rend pas leur lecture et leur diffusion aisées.

La publication d'un bilan régulier nous semblerait très utile pour que toutes les parties prenantes se sentent impliquées dans une action commune.

Un bilan régulier devrait rappeler les principes de base du Parc et indiquer les grandes lignes de son action actuelle.

Il devrait établir ensuite une liste des activités pour la période couverte. A priori, les actions recensées relèvent de trois grandes catégories :

- les réalisations nouvelles;
- le fonctionnement des installations et des structures;
- les tâches d'animation, de coordination et de « référence ».

Il ne faut pas oublier que faute d'une information plus complète, chacun — à l'intérieur comme à l'extérieur — se fait une image de l'action du Parc en fonction :

- des actions qu'il a vues de près ou auxquelles il a participé;
- de l'idée générale qu'il se fait de l'Environnement ou des Parcs.

Une bonne information est la base du dialogue et de la compréhension entre les composants d'un Parc. Elle est indispensable à l'évaluation (qui elle-même fait partie du dialogue).

2 - FAIRE LE POINT SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE

Dans le Parc Régional, convergent des mouvements et des préoccupations fort diverses : équipe, direction, divers élus, politiques, professionnels. S'ils cherchent ensemble des chemins communs pour leur région, chacun garde ses préoccupations essentielles.

Cette diversité de point de vue est à la fois une richesse et un problème. Il faut la reconnaître et aussi se la représenter clairement.

(1) Ces études ont été menées par la Société SCORE et l'Association AIDA (Corse, Lubéron, Buech, Marais Poitevin)

Pour cela, il faut d'abord identifier tous les acteurs qui font le Parc et aussi ceux qui l'entourent et ont une influence sur lui.

Equipe, directeur, président, « grands élus », élus ruraux, région, département, élus professionnels — pour l'intérieur —, D.D.A., D.D.E., D.R.A.E., Agence de Bassin, administration départementale, ... — pour l'extérieur : la liste peut varier selon les Parcs et c'est tout un contexte qui est à analyser dans chaque cas.

Chacun a son point de vue, riche et parfois même contradictoire. Mais ce point de vue n'est pas toujours facile à résumer simplement. Et pourtant, il nous semble important, pour clarifier le débat, d'avoir un tableau clair de différents points de vue.

Pour cela, nous partons d'une hypothèse de base : c'est qu'en matière de développement et d'environnement, tous les acteurs ont de grandes préoccupations de base qui concernent le patrimoine collectif :

- ils veulent rendre le territoire plus **riche** ;
- ils veulent le protéger contre un certain nombre de menaces, en augmentant sa **sécurité** ;
- ils veulent maintenir ou développer des facteurs d'adaptation pour l'avenir (augmenter l'adaptabilité) ;
- chacun veut que l'action du Parc soit compatible avec ses autres actions et objectifs, critères que nous avons appelé la **cohérence**.

Voilà ce qui nous semble partagé par tous. Mais sous les mots richesse, sécurité, adaptabilité et cohérence, chacun met des choses différentes, et c'est à partir de là que l'on peut analyser les points de vue sans les opposer systématiquement, ni sombrer dans une trop grande complexité.

Pour ce faire, nous proposons de dresser un tableau comme le suivant :

Questions Acteurs	Richesse Comment peut-on, selon vous, rendre le territoire plus riche ?	Sécurité Quelles sont les menaces ? Quels sont les moyens pour leur résister ?	Adaptabilité Quels sont les facteurs d'adaptation à développer ?	Cohérence Quelles conditions doit remplir un bon projet ?
Equipe				
Directeur				
etc... autres acteurs internes ou externes				

Pour chaque acteur, la réponse aux quatre questions donne un certain nombre de **critères** qui sont des critères de base dans une évaluation comme nous allons l'exposer plus loin.

En attendant, il nous semble qu'une présentation dépassionnée des points de vue différents, surtout si elle les présente comme légitimes, est déjà en elle-même un atout pour une meilleure compréhension réciproque.

3 - L'ÉVALUATION PAR LES ACTEURS

L'évaluation de l'action du Parc se fait de deux façons différentes :

- la première consiste à recueillir l'évaluation de chacun et à en faire une synthèse (consultation) ;
- la seconde consiste à prévoir quel jugement quelqu'un porte sur l'action du Parc en fonction de ses critères, que l'on connaît en partie.

En ce qui concerne les acteurs extérieurs, seule la seconde solution est applicable : il faut essayer de comprendre leur position.

Pour les autres, il faut mélanger les deux méthodes. La consultation, avec les enjeux de décision qu'elle sous-entend, ne peut suffire, pas plus que les spéculations de l'équipe sur les points de vue des uns et des autres.

a - Pour une action donnée, on peut utiliser le tableau de critères, présenté plus haut pour prévoir comment elle sera accueillie, comprendre les problèmes soulevés et, éventuellement, imaginer des solutions :

Action...

	Richesse	Sécurité	Adaptabilité	Cohérence	Synthèse
Equipe	++	+	0	+	++
Directeur	++	+	0	--	--
Elus	+	+	+	-	0

Les critères des cases du tableau de la p. 50 permettent d'attribuer les indices :

- ++ = soutien actif du projet
- + = plutôt favorable
- 0 = indifférent
- = plutôt défavorable
- = très défavorable : essayer de bloquer le projet.

La synthèse indique l'attitude générale qui résultera de l'évaluation du projet par chacun.

Ce tableau peut être utilisé aussi bien pour prévoir que pour faire le point après l'action. Dans le cas d'un bilan, la note de « synthèse » peut servir à mesurer les ratifications et frustrations créées par le projet. Elle devient une note d'évaluation.

b - Pour un ensemble d'actions, par exemple annuel, il devient possible de faire une évaluation depuis les différents points de vue. On peut la résumer dans le tableau suivant :

« Acteur »	Nombre d'actions par lesquelles x est intéressé ou concerné	Nombre d'actions très positives (++)	Nombre d'actions favorables (+)	Nombre d'actions plutôt défavorables (-)	Nombre d'actions très défavorables (--)
Equipe					
Directeur					
Président					
Elus					
Professionnels					

On peut, parallèlement, faire participer les intéressés à l'évaluation, en leur posant des questions comme :

- quelles actions vous ont satisfait et pourquoi ?
- quelles actions vous ont déplu et pourquoi ?
- quel jugement global portez-vous sur l'action du Parc cette année ?

Ces exercices d'évaluation peuvent paraître inutiles : chacun a l'occasion, régulièrement, d'exprimer son point de vue... ou de dire sa façon de penser !


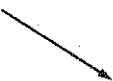
Mais, il est alors difficile pour l'équipe de replacer l'opinion exprimée dans un contexte qui permette de trouver des solutions et aussi de vérifier le bien-fondé des jugements faits (ceux-ci peuvent, par exemple, résulter d'un manque d'information).

Il est difficile aussi, dans le cadre des jugements spontanés, de faire le point de l'évaluation globale et celle de points de blocage brûlants, mais accessoires, qui peuvent provoquer des réactions très fortes.

c - L'évaluation faite par les acteurs est un indice de leur position par rapport au Parc et de son évolution. On peut donc saisir l'évolution du contexte et en faire un tableau schématique, mais préférable aux perceptions diffuses.

La perception du contexte est à exploiter de deux façons :

- elle donne des indications sur les conditions à remplir pour faire passer des projets;
- elle donne des voyants rouges : points de blocages chroniques en perspective, qui indiquent qu'il faudrait réorienter les actions elles-mêmes sur le fond.

Acteurs	Niveau de satisfaction	Evolution de sa position	Diagnostic	Que faire cette année pour améliorer la situation
.....				
D.D.A.	0		Les actions en milieu rural mieux perçues parce que contacts plus réguliers	
D.D.E.			L'opération x a vraiment déçu	

CONCLUSION

Il nous a semblé que l'information ne circule pas très bien dans les Parcs, ni entre les Parcs, les autres institutions et le public.

Il arrive alors que la concertation tourne au débat et le débat au vinaigre; le travail d'équipe vire à l'autoanalyse, puis à l'autocritique et prend un goût amer.

Améliorer l'information produite et diffusée, s'attacher à mieux gérer la diversité des points de vue dans un organisme de concertation, ces deux éléments nous semblent importants pour l'avenir des Parcs, aussi bien au niveau national (par exemple avec les plaquettes de la Fédération) qu'au niveau de chaque Parc.

La réalisation de bilans réguliers est à la fois une consultation et une réflexion de l'équipe sur un contexte suffisamment complexe pour mériter qu'on s'y arrête.